

GOUVERNANCE, RÉSEAUX POLITIQUES ET SOCIAUX AU MAROC

GOVERNANCE, RÉSEAUX POLITIQUES ET SOCIAUX AU MAROC

Projet : « Formation et amélioration du modèle d'intervention social pour contribuer au déploiement de politiques publiques orientées sur de meilleures opportunités pour les femmes, les jeunes et les enfants »

Organisé par :



Avec le soutien :



Édition:

Octobre 2014

Edité par Fundació Món-3

Coordination:

XIREC

Laura Capdevila Jericó

Pau Cantós Perea

Design et impression:

Fundació Tam-Tam

Índex

Préface 4

Introduction tematique

- **La crise alimentaire mondial et la souveraineté alimentaire: le cas du Maghreb** 7
Toni Jiménez Luque
- **Dégradation environnementale, eau et développement au Maghreb** 15
Toni Jiménez Luque
- **Processus de décentralisation en Mauritanie, dans la perspective des dirigeants municipaux** 21
Sow Mousa Demba

Expériences de gouvernance

- **Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement dans l'oasis de Figuig (Maroc)** 25
Omar Abbou
- **Promouvoir le développement durable de l'oasis de Béni-Isguen (Algérie): les oasis du Sahara, un modèle de développement durable** 29
Baali Salah

- **Sauvegarde de la biodiversité de l'écosystème de l'oasis de Chenini-Gabes (Tunisie)** 36
Abdelbasset Hamrouni
- **Les stocks alimentaires villageois de sécurité, magasins populaires de céréales, en tant qu'exemple d'aide d'urgence alimentaire transformée en outil de développement local en Mauritanie** 44
Dolors Danés
- **Diversification des sources de revenus et stabilité des communautés de l'oasis de la région de Hassi Labiad (Maroc)** 50
Fatima el-Amraoui
- **Stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nouakchott Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et gestion urbaine dans un contexte de rareté des ressources en eau** 54
Madyoury Tandia

Préface

Ces dernières années les administrations locales marocaines ont acquis un protagonisme inconnu jusqu'à ce jour. Le développement économique et la démocratisation de la société marocaine ont rapproché ces administrations marocaines de leurs citoyens. Ceci a eu pour conséquence l'exigence par celles-ci d'espaces de participation démocratique dans la prise de décision autour des questions des politiques publiques. Il en a été, bien sûr, de même dans la région de l'Oriental. Une région qui a connu à partir de l'année 2000 une croissance notable de l'investissement public qui a favorisé la diversification économique et la génération d'une industrialisation naissante; aujourd'hui en rétrocession de par la baisse de l'activité minière et la crise du secteur de la pêche.

C'est dans ce contexte que la Fondation Món-3 i Fondation Solidaritat de l'Université de Barcelone commencent à s'intervenir avec engagement dans la région de l'Oriental, établissant une relation privilégiée avec les autorités locales de la région, aussi bien à un niveau spécifique

avec des municipalités concrètes, qu'à un niveau général, sur l'ensemble du territoire, avec le Conseil Régional de l'Oriental. Le projet « formation et amélioration du modèle d'intervention social pour contribuer au déploiement des politiques publiques orientées sur des meilleures opportunités pour les femmes, les jeunes et les enfants », cofinancé par la Diputació de Barcelone, prétend proportionner un espace de formation et d'échange, en relation avec le déploiement des politiques publiques, où se combine la théorie et la pratique pour les élus, les membres de conseils municipaux, agents municipaux et leaders associatifs, et des compétences et des outils en matière de services sociaux de base, destiné principalement à la jeunesse, l'enfance et les femmes. Le projet va plus loin et prétend établir des relations entre les entités et les collectifs locaux du pays récepteur, participants au projet, avec des entités et municipalités de la province de Barcelone, promouvant aussi un partenariat basé sur l'implication réciproque des partenaires potentiels en fonction d'objectifs partagés et qui se centre sur l'amélioration des politiques de proximité.

Introduction thématique

- **La crise alimentaire mondiale et la souveraineté alimentaire: le cas du Maghreb**
Toni Jiménez Luque
- **Dégradation environnementale, eau et développement au Maghreb**
Toni Jiménez Luque
- **Processus de décentralisation en Mauritanie, dans la perspective des dirigeants municipaux**
Sow Mousa Demba

La crise alimentaire mondiale et la souveraineté alimentaire : le cas du Maghreb

M. Toni Jiménez Luque

Coordinateur de l'Observatoire des Conflits et Droits Humains
de la Fondation Solidaritat de l'Université de Barcelone

De nombreuses explications ont été données, sont encore données et seront données à l'avenir pour justifier la grave crise alimentaire qui a commencé il y a des années et qui s'aggrave encore davantage, chaque jour qui passe, dans l'ensemble du monde : la sécheresse ainsi que d'autres problèmes qui affectent les récoltes ; l'augmentation de la demande de pays tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil ; les grandes quantités de terres qui sont consacrées à la production d'agro-combustibles au lieu d'aliments ; la spéculation financière qui fait monter les prix ; etc.

On a ci-dessus quelques-unes des raisons que nous offrent ceux qui ont promu les politiques ayant donné sa forme au système alimentaire mondial que nous connaissons aujourd'hui. Or, ce sont eux aussi qui, théoriquement, sont chargés d'éviter que cette crise ne devienne une catastrophe planétaire.

Et ils ont en partie raison : en effet, il est évident que ces faits contribuent à aggraver les effets de la crise alimentaire mondiale. Toutefois, de manière intéressée ou tout simplement par innocence et/ou par ingénuité, ils oublient ou ne veulent pas parler des véritables causes qui sont à l'origine de la crise alimentaire mondiale que nous subissons ces dernières années. Et cette crise est telle que plus d'un milliard d'individus dans le monde ont faim et que de nombreux millions de plus, bien qu'ils puissent manger à leur faim, souffrent de

problèmes de santé dus à la qualité misérable de leur alimentation.

Nous parlons ici, d'une part, de la pression permanente exercée depuis la décennie 1960 sur le modèle agricole de la révolution verte et, d'autre part, de la libéralisation du commerce et des politiques d'ajustement structurel imposées aux pays pauvres par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) depuis les années 1970. Par la suite, ces politiques ont été renforcées, au milieu de la décennie 1990, avec la création de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et les actuels accords bilatéraux de libre-échange et d'investissement.

Ainsi, et grâce à un ensemble de mesures imposées, on a réussi à démanteler de manière implacable les droits de douane de même que les autres instruments dont les pays en voie de développement disposaient pour protéger leur production agricole locale, et on les a forcés à ouvrir leurs marchés ainsi que leurs terres aux agro-négoces mondiaux, aux spéculateurs et aux exportateurs d'aliments subventionnés provenant des pays riches.

Dans ce long processus, les terres fertiles qui étaient auparavant destinées à la production d'aliments pour le marché local ont été reconverties pour produire dans le but d'exporter et de remplir les supermarchés occidentaux ou pour spéculer dans les bourses de valeurs internationales.

De nos jours, et la donnée est frappante, près de 70 % des pays en voie de développement sont des importateurs d'aliments, et, sur les plus de 1 milliard d'individus souffrant de la faim dans le monde, 80 % sont des petits ou des moyens agriculteurs.

Cette situation n'est pas accidentelle. Par exemple, il y a seulement quelques décennies, Haïti était auto-suffisante en riz mais, « grâce » à des programmes du FMI qui l'ont obligée à libéraliser son marché, le riz subventionné – et par conséquent meilleur marché – provenant des États-Unis a pratiquement éradiqué la production rizicole locale. Ainsi, une fois venu le moment de la spéculation et de la hausse des prix de plus de 50 % au cours de ces dernières années, le Haïtien moyen se retrouve sans rien à manger.

Quant à l'Afrique occidentale, la même situation se répète : de la Mauritanie au Burkina Faso, les programmes d'ajustement structurel ainsi que le dumping de l'aide alimentaire ont détruit une longue histoire de production de riz dans la région, et ils ont laissé à la bonne volonté du marché international la décision que la population ait ou non la possibilité de manger à sa faim.

Et, en Asie, la BM a assuré aux dirigeants philippins de manière réitérée que l'idée d'autosuffisance en matière de riz était une chimère car le marché mondial allait se charger de satisfaire leurs besoins. En conséquence, les réserves nationales de riz subventionné étant pratiquement épuisées à l'heure actuelle, le gouvernement n'est pas en mesure de compléter ses paiements pour les importations parce que les prix exigés par les commerçants sont trop élevés.

En voyant ces quelques exemples du monde entier, on peut constater que la politique agraire imposée par les pays développés dans le domaine mondial a remplacé ce qui devrait être l'objectif fondamental – c'est-à-dire l'alimentation de la population – par celui de générer des revenus et de faire des affaires au prix de millions et de millions d'individus affamés, un peu partout dans le monde, et qui meurent parce qu'ils n'ont plus rien pour s'alimenter.

Face à cette situation, les options qui se présentent pour trouver une solution sont diverses et peuvent être divisées en deux groupes.

a) Les solutions proposées par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la BM et les divers gouvernements :

- augmenter les exportations – agricoles et industrielles – pour compenser le déséquilibre de leur balance extérieure et favoriser ainsi un modèle accéléré d'exportation ; et
- augmenter la production interne en se basant sur des modèles intensifs découlant de la révolution verte, de la révolution bleue ou de l'industrialisation de l'élevage.

b) La proposition de La Via Campesina et de nombreux autres organismes et organisations de l'ensemble de la planète :

- adopter des stratégies de souveraineté alimentaire.

Quant aux deux premières, ce sont des solutions « cohérentes » avec ceux qui les proposent mais – comme nous l'avons dit

antérieurement – ceux qui les proposent sont précisément ceux qui ont configuré ce système alimentaire mondial, qui est le premier responsable de la crise. En d'autres termes, les alternatives qu'ils proposent sont fondées sur l'attribution au libre-échange agroalimentaire de la capacité de résoudre le problème alors que c'est précisément ce système international de commerce d'aliments – comme il fonctionne actuellement – qui est à la base du problème. En outre, on revient à l'idée, si souvent répétée mais pas pour autant plus juste, que le problème est le manque de production d'aliments, quand en réalité c'est le manque de volonté politique pour les distribuer justement.

Ainsi, sans le moindre doute, notre opinion est que la seule issue possible a un nom : *la souveraineté alimentaire*.

Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples, des communautés et des pays à définir leurs propres politiques agricoles, de pêche, alimentaires et de terre écologiquement, socialement, économiquement et culturellement appropriées à leurs circonstances spécifiques. Cela comprend le droit véritable à l'alimentation et à la production d'aliments, ce qui signifie que tous les peuples ont droit à une alimentation saine, nutritive et culturellement appropriée, et à la capacité à se maintenir eux-mêmes et leurs sociétés.

Les politiques néolibérales qui sont appliquées à l'heure actuelle détruisent la souveraineté alimentaire parce qu'elles donnent la priorité au commerce international et non à l'alimentation des peuples. De cette manière, au lieu de contribuer à éradiquer la faim dans le monde, elles ont

augmenté la dépendance des peuples vis-à-vis des importations agricoles ; elles ont renforcé l'industrialisation de l'agriculture ; et elles ont mis en danger le patrimoine génétique, culturel et environnemental de la planète, ainsi que notre santé.

Les institutions internationales telles que le FMI, la BM et l'OMC ont appliqué ces politiques dictées par les intérêts des entreprises transnationales et des grandes puissances, qui ont obligé des millions d'agriculteurs, hommes et femmes, à abandonner la campagne et à émigrer vers les villes.

De nos jours, le marché mondialisé de l'alimentation est contrôlé par quelques rares entreprises qui se reposent sur les accords internationaux dictés par l'OMC, ou sur d'autres, bilatéraux, et qui détruisent la production alimentaire des pays en voie de développement par des pratiques telles que le dumping.

C'est ainsi que la souveraineté alimentaire s'oppose à l'OMC – au moins telle qu'elle fonctionne actuellement – et au dumping, parce que, tant qu'ils existeront, il ne pourra pas y avoir de justice dans le commerce international. La souveraineté alimentaire n'est pas contre les échanges ; elle est contre la priorisation des exportations au lieu de l'alimentation de la population ; on pourra ensuite échanger la production excédentaire.

Un nouveau cadre est nécessaire pour les échanges internationaux qui priorise la production locale et régionale sur l'exportation ; qui autorise les pays à se protéger contre les importations à très bas prix ; qui permette des aides publiques aux paysans, dans tous les cas où celles-ci ne servent ni directement ni indirectement à exporter

à bas prix ; qui garantisse la stabilité des prix agricoles à l'échelle internationale au travers d'accords internationaux de contrôle de la production.

Pour mettre en œuvre la souveraineté alimentaire, les pays du Nord et ceux du Sud doivent soutenir leur agriculture pour garantir à leurs populations le droit à l'alimentation, préserver l'environnement par le développement d'une agriculture durable, et se protéger contre le dumping.

Pour résoudre la crise alimentaire, nous devons remettre d'aplomb le système alimentaire en régulant le marché, en réduisant le pouvoir d'oligopole des complexes agro-industriels d'aliments et en reconstruisant la paysannerie ainsi que le petit agriculteur. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra parvenir au droit réel à l'alimentation et à la production d'aliments, ce qui implique la suprématie des droits des individus et des communautés à l'alimentation et à la production d'aliments par rapport aux intérêts simplement commerciaux.

Femmes et souveraineté alimentaire

Quand on parle d'alimentation, on doit parler de femmes. Depuis l'invention de l'agriculture, les femmes ont expérimenté – en hybridant les graines –, ont sélectionné ce qui est comestible et ce qui ne l'est pas, ont préservé les aliments, ont inventé et raffiné la diététique, l'art culinaire et ses instruments, etc. Ce n'est que comme cela que les femmes ont généré une des références les plus importantes de toutes les cultures et de toutes les sociétés, de telle manière que l'on peut dire clairement que ce sont elles qui alimentent le monde.

Au fil de l'histoire, les hommes et les femmes ont construit des visions différentes de l'agriculture, à cause de l'inégale distribution du pouvoir de gestion et de propriété de la terre favorable aux premiers, fruit des inégalités de genre, pas naturelles sinon sociales. Pour les femmes, de manière générale, l'activité agricole a été considérée comme une source d'aliments et, encore aujourd'hui, et de forme massive, les femmes produisent des aliments pour la consommation propre. Nombreuses sont les femmes qui font partie d'une exploitation consacrée à produire pour les entreprises transformatrices et qui se responsabilisent du potager familial ainsi que de l'élevage de petits animaux pour l'alimentation de la famille.

Les données sont très claires : de nos jours, les femmes produisent entre 60 et 80 % de la production alimentaire des pays en voie de développement, et autour de 50 % de la production mondiale.

Grâce à l'accumulation de connaissances relatives à la pratique agricole, à la prévision de la production, au traitement et à la distribution, etc., les femmes, même dans des contextes de pauvreté extrême, alimentent l'humanité et maintiennent des modèles de consommation congruents avec le soin de la terre et de la collectivité. Malgré cela, au moment de définir les politiques agricoles et alimentaires, c'est une considération de dernier rang, car dans le monde du « marché roi », les femmes conservent leur domination sur tout juste 1 % des terres agricoles, et c'est dans ce très petit espace qu'elles atteignent tous ces rendements.

Ainsi, la souveraineté alimentaire doit avancer, et elle doit le faire avec la présence des femmes des campagnes dans les

lieux de prise de décisions car, si ce n'est pas le cas, on court le risque qu'elles soient encore discriminées. De fait, ce ne serait pas la première fois dans l'histoire que les femmes s'impliqueraient dans une lutte et que, une fois celle-ci gagnée, les intérêts des hommes finiraient par les exclure.

Pour cette raison même, et pour que l'on parvienne à la souveraineté alimentaire à laquelle participeraient les femmes, il est nécessaire de faire une réforme agraire dans laquelle les femmes auraient accès à la terre et en seraient propriétaires. Il est aussi indispensable de conserver l'eau comme bien public et comme droit auquel les femmes auraient un accès facile, car dans la majorité des sociétés ce sont elles qui se chargent de la responsabilité d'aller chercher l'eau à des kilomètres de distance pour laver le linge ou préparer les repas.

Ce n'est que de cette manière que la souveraineté alimentaire deviendra fondamentale dans les luttes des femmes pour l'autonomie, pour partager les responsabilités et les tâches, et pour la durabilité de la vie humaine.

Souveraineté alimentaire au Maghreb

Quant au Maghreb, tout ce qui a été décrit antérieurement se produit de manière systématique. Par exemple, dans le domaine politique, les gouvernements commencent par confondre *sécurité alimentaire* avec *souveraineté alimentaire*, deux termes très différents et qui valent la peine d'être décrits plus en détail.

Par *souveraineté alimentaire*, nous entendons « droit des peuples, des communautés et des pays à définir leurs propres politiques agricoles, de pêche, alimentaires et de terre », afin que – comme le dit la défini-

tion de l'*Enciclopèdia Catalana – souveraineté* signifie « qualité du pouvoir politique d'un État ou d'un organisme qui n'est soumis à aucun autre pouvoir ».

En conséquence, si l'on compare cette définition avec celle de *sécurité alimentaire* – « quand tous les individus ont à tout moment un accès physique, social et économique aux aliments suffisants, sains et nutritifs satisfaisant leurs besoins énergétiques quotidiens et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » –, on voit que la différence de base réside dans le fait que, alors que dans la première chaque société a le pouvoir de décider avec quoi elle s'alimente, dans la seconde le pouvoir lui impose le marché ; et l'on a vu comment, au cours de ces dernières années, le marché ne connaissait rien d'autre que les bénéfices et l'accumulation.

Ainsi, on voit que les pays du Maghreb font partie des principaux importateurs de blé du monde et sont fortement dépendants du marché international du blé et de ses fluctuations. Les chiffres indiquent qu'ils achètent autour de 20 millions de tonnes de blé par an ; et il est prévu que, dans les cinq prochaines années, ils parviennent à 25 millions de tonnes, selon les perspectives du Food and Agricultural Policy Research Institute (Institut des Politiques de Recherches en Alimentation et en Agriculture - FAPRI), ce qui signifie qu'ils arriveraient à acheter près de 23 % du total des importations mondiales.

Par exemple, l'Algérie achète 5,6 millions de tonnes ; le Maroc et la Tunisie, 2,3 millions ; et l'on calcule que ces chiffres augmenteront au cours des prochaines années. Malgré cela, en ce qui concerne la production de blé, les quantités se

maintiendront stables pour l'Algérie, avec 2,5 millions de tonnes ; et pour la Tunisie, avec 1,2 millions. Mais dans le cas du Maroc, la production baissera de 3,5 à 2,7 millions de tonnes, ce qui pourrait entraîner de graves problèmes de sécurité alimentaire si les prix du marché montent de manière incontrôlée, comme ils l'ont fait au cours de ces derniers temps.

Le cas de ce pays maghrébin mérite une référence spéciale parce que ses politiques agraires causent actuellement de nombreux problèmes aux paysans et aux paysannes, qui se sont vus obligés à abandonner leurs terres parce que leurs produits sont plus chers que ceux, subventionnés, qui entrent sur le marché en provenance d'Europe ou des États-Unis. Pour donner un exemple, le ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche maritime, M. Aziz Akhennouch, a déclaré l'an dernier, dans le contexte d'un sommet international sur l'agriculture, que pour parvenir à la sécurité alimentaire au Maghreb les investissements publics et privés étaient nécessaires afin d'augmenter la production agricole, de même qu'ouvrir les marchés des pays en voie de développement aux produits agricoles des pays riches, ce qui fait le jeu des chefs d'entreprise des agro-industries des pays occidentaux, qui disposent en outre de subventions et d'aides pour exporter leurs produits à des prix plus bas.

Il faut rappeler qu'en 1996, dans le contexte de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, le Maroc a signé un accord de collaboration avec l'Union européenne qui est entré en vigueur en mars 2000. Ce texte est officiellement basé sur le principe de la réciprocité et il est centré sur le libre accès des produits industriels marocains au marché communautaire, alors que le

Maroc s'engage à démanteler progressivement son dispositif tarifaire pour les produits industriels européens.

En dépit de cela et quant à l'agriculture, les produits marocains subissent des restrictions avec des quotas et des limitations des données ; c'est-à-dire que la réciprocité s'impose en ce qui concerne les produits industriels mais l'exception agricole se maintient. En résumé, on peut voir comment fonctionnent les relations régionales et bilatérales sur le terrain des politiques agraires : d'une part, on propose le libre-échange, dans lequel le Maroc a peu d'occasions d'être compétitif avec l'Europe et, de l'autre, on pratique le protectionnisme là où il pourrait entrer en concurrence.

De cette manière, au Maroc en particulier et au Maghreb en général, cet engagement des autorités avec le libre-échange augmente le risque d'accentuer la dépendance alimentaire des pays et d'affecter tout particulièrement les petits agriculteurs et, de manière plus générale, la population des pays sans ressources suffisantes pour payer des prix très élevés pour les aliments de base, c'est-à-dire la grande majorité des aliments.

Une autre question importante qui distingue le Maghreb est la perte de la biodiversité. Cette région en particulier et les pays de la Méditerranée en général ont domestiqué au fil de l'histoire plus de 80 espèces de plantes agricoles et alimentaires sur les 90 espèces les plus utilisées de nos jours sur l'ensemble de la planète. Cette formidable diversité produite par les communautés paysannes a été l'âme des civilisations de la région et elle a conformé, sans le moindre doute, le noyau de la souveraineté alimentaire de ces pays.

Or, en dépit de cela, la biodiversité agricole de la région est de nos jours gravement menacée. Les causes en sont diverses : certaines sont bien identifiées, comme les effets en rapport avec l'augmentation de la sécheresse, de l'urbanisation et de l'industrialisation ; et d'autres, par contre, sont en même temps moins connues et plus mortelles. L'une d'entre elles est la dissémination massive de graines génétiquement modifiées, qui ajoutent de nouveaux dangers qui ne sont cependant pas encore pris en compte sérieusement à l'heure actuelle à cause du manque d'information.

Par exemple, il y a seulement quelques décennies, le milieu rural tunisien était un grenier à graines autochtones de tout type. Cependant, l'état actuel de la conservation des espèces végétales *in situ*, dans la campagne, ou *ex situ*, emmagasinées dans des banques de graines, est très limité. L'utilisation de graines de fermes agricoles est en chute permanente : elle est passée de 65 % en 1975 à 20 % en 2009. Nombre de ces espèces – certaines ayant une valeur extrêmement importante du fait de leur rareté – sont menacées de disparition. Par conséquent, les variétés locales, les plantes médicinales et les plantes aromatiques constituent une composante d'avenir pour les politiques de développement durable et respectueux de l'environnement, et nécessitent que soit mise en pratique une stratégie de conservation et de mise en valeur à la ferme, en contact avec les paysans, et tout particulièrement avec les femmes, gardiennes des connaissances traditionnelles sur les plantes alimentaires et médicinales.

Cependant, pour lutter contre toutes ces menaces dont souffrent les pays du Maghreb, la solution ne passe pas seulement par la souveraineté alimentaire sinon

qu'ils doivent aussi s'organiser dans le domaine local et régional pour gagner en force et en représentativité afin de revendiquer leurs objections et présenter leurs alternatives.

Il est vrai cependant que, souvent, les ONG apportent leur soutien aux revendications paysannes, mais ce dont il est question ici, c'est que surgisse une véritable coalition paysanne dans la région, à l'image de celles qui existent en Afrique subsaharienne, en Amérique latine ou en Asie. S'il existe bien une Union des Agriculteurs arabes, qui a son siège en Lybie, et dont les pays magrébins sont membres, ceux-ci ne disposent, par manque de représentativité, que d'un statut d'observateur au sein de La Vía Campesina. Et, de cette manière, leur influence vis-à-vis des politiques agricoles nationales et régionales continue à ne pas être définie.

Face à cela, on voit aussi la nécessité de mener à terme un examen détaillé des mouvements paysans dans les sociétés magrébines et arabes qui tiennent compte du contexte social, économique et politique dans lequel ils se développent.

Dans cette région, les organisations paysannes ont beaucoup de difficultés à exister indépendamment des États, dont elles dépendent directement ou indirectement pour leur financement. Souvent, les organisations qui défendent les causes paysannes finissent par être, de manière consciente ou contre leur gré, les vecteurs des autorités politiques au pouvoir. Cette situation rend plus difficile encore la construction d'un mouvement citoyen allant au-delà des changements politiques, et elle a comme résultat une grande disparité entre les mouvements paysans de la région.

Toutefois, des initiatives existent, telle que la création en janvier 2006 du réseau Maghreb Biosécurité, qui est une plateforme d'organisations de la société civile de la région menant une action de veille citoyenne, d'information et de sensibilisation sur les questions de la biosécurité.

En conclusion, il s'agit de regrouper les paysans autour des problématiques fondamentales pour leur survie, comme par exemple l'accès à la terre et à l'eau, et la conservation des graines. Ensuite, il faut identifier les causes ainsi que « les respon-

sables » afin de pouvoir lutter contre eux. Et, finalement, il faut trouver les bonnes réponses afin que la population n'apporte pas son soutien à des méthodes de lutte qui ne donnent pas de résultats et qui ne résolvent rien.

À notre avis, en effet, la faim est un problème de justice qui requiert un changement d'ordre politique et réglementaire permettant d'exiger le droit à l'alimentation et, dans cette revendication, la souveraineté alimentaire doit marquer la voie à suivre pour obtenir la victoire.

Dégradation environnementale, eau et développement au Maghreb

M. Toni Jiménez Luque

Coordinateur de l'Observatoire des Conflits et des Droits humains
de la Fondation Solidaritat de l'Université de Barcelone

Droits de l'homme et environnement

La dégradation environnementale est une nouvelle cause de violations des droits de l'homme ; elle a émergé au cours de ces dernières décennies et fonctionne en donnant lieu à de nouveaux abus et en approfondissant ceux qui existent déjà.

Quand nous faisons référence à la dégradation environnementale, nous parlons des dommages occasionnés à l'environnement et dont l'origine se trouve dans des conduites juridiquement répréhensibles de la part de particuliers ou d'États. Cette dégradation est le résultat d'intérêts personnels ou sectoriels qui, parfois de manière dissimulée et parfois à la vue de tous, se désintéressent des résultats pernicieux.

On dégrade, en effet, de manière délibérée, au mépris des conséquences que cela comporte pour l'environnement ainsi que pour les individus et, à cause d'une certaine résignation sociale, nous nous sommes accoutumés à coexister avec la dégradation environnementale, que nous voyons comme le prix que nous devons payer au progrès.

Ce manque de prise de conscience n'a pas seulement éliminé tout type d'attitude critique envers cette forme de développement sinon qu'il a aussi assuré une impunité presque absolue aux grands pollueurs et laissé sans défense les nombreuses victimes.

Les violations des droits de l'homme ayant pour origine des problèmes environnemen-

taux revêtent une extrême gravité. En effet, elles sont générées par des conduites ou des activités systématiques et non fortuites, elles affectent des groupes d'individus ou des communautés entières, elles ont une continuité dans le temps et des effets qui se multiplient, transcendent leur origine et finissent par affecter les droits des générations actuelles et futures, et elles touchent de multiples droits humains.

D'autre part, ceux qui supportent les conséquences de la dégradation environnementale sont les secteurs les plus défavorisés des pays pauvres. Ce sont les individus ou les groupes sans défense et les plus ignorants des dommages qui leur sont occasionnés, parce qu'ils ne les dénoncent pas ou parce qu'ils n'ont aucune possibilité d'accéder à la justice. Et il en est ainsi parce qu'il y a une stratégie claire de désinformation en ce qui concerne les conséquences de cette dégradation provoquée par la manière d'agir de groupes puissants avec la connivence des États. On pollue, on dégrade et on cache les conséquences que les dommages environnementaux provoquent sur la vie, sur la santé et sur d'autres droits humains. De cette manière, les victimes ne sont même pas conscientes de l'être, elles ne se défendent donc pas et les auteurs de la dégradation environnementale demeurent impunis.

L'absence de défense des victimes de la dégradation environnementale est quasi absolue. Ils souffrent d'une sorte d'invisibilité, ne sont pas perçus comme tels et, par

conséquent, ne reçoivent aucune protection des systèmes des droits humains. Malgré cela, la réalité nous montre à cor et à cri la dimension et la gravité du problème : dans les régions pauvres du monde, un enfant sur cinq ne vivra pas plus de cinq ans suite aux problèmes environnementaux que l'on pourrait pourtant résoudre. Ces onze millions d'enfants de moins de cinq ans morts chaque année ne sont pas considérés comme des victimes et, par conséquent, ils ne reçoivent aucune protection de la part des systèmes de droits humains.

Sur le terrain des droits de l'homme, la thématique environnementale a été reléguée au second plan et, bien que cette tendance soit en cours d'inversion, il n'y a pas encore eu de réaction de la communauté juridique qui corresponde à la dimension réelle de ce problème.

Cette dimension est perçue si l'on part d'une certitude : l'état de la nature conditionne la vie humaine, et ce non seulement à l'échelle individuelle sinon aussi à l'échelle communautaire et sociale. Par contre, c'est l'activité humaine qui conditionne de manière primordiale cet « état » de la nature. De ce raisonnement simple découle trois affirmations importantes : la dégradation environnementale affecte le bien-être des individus – et viole gravement les droits de l'homme –, cette dégradation est causée par la conduite des hommes – ce qui crée une responsabilité et une obligation de réparation pour les individus et l'État – et, finalement, les problèmes environnementaux génèrent des situations qui demeurent avec le temps.

Pauvreté et environnement

La relation entre pauvreté et environnement est présente aussi bien dans le do-

main rural que dans le domaine urbain. Les processus de désertification, l'épuisement des ressources de la pêche ou les modifications environnementales ont créé un appauvrissement permanent de la population rurale et une émigration constante vers les villes ; et il est aussi certain que la pauvreté et la dégradation environnementale dans les villes sont aussi à l'origine de violations massives des droits de l'homme. L'augmentation du chômage et du sous-emploi à partir des années 1980, la désertion des États par rapport à leur obligation primaire de garantir à la population santé, eau potable, logement et éducation a fait qu'il soit impossible pour de grands secteurs de la population d'accéder au système de services publics. Il ne s'agit plus de pauvreté mais d'exclusion pure et dure. Sans travail, sans logement et sans assainissement, la population pauvre a été rejetée dans des secteurs reculés des villes où le risque écologique est majeur. Selon le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUMA, 1995), « les implantations urbaines irrégulières ont apparu normalement dans les zones à haut risque quant aux conséquences des désastres naturels ou occasionnés par l'homme, comme les inondations, les glissements de boues, les maladies ou les risques industriels. Parfois, ces habitants doivent monter des pentes trop prononcées pour y assurer un logement sûr. D'autres fois, ils construisent à l'ombre d'industries polluantes ou ils se construisent des maisons dans des bassins protégés ».

À ces situations, il faut ajouter le fait que les politiques publiques – politiques sur lesquelles ces secteurs peuvent difficilement avoir une influence quelconque – assument des conduites clairement discriminatoires : il suffit pour s'en convaincre d'observer où se situent les industries polluantes ou

les décharges dans la majorité des villes d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie, ou encore les plans de gestion de l'eau.

Par ailleurs, il faut noter, en rapport avec cela, la grave problématique actuelle quant aux produits et aux décharges toxiques qui affectent de plus en plus la santé de millions d'individus dans le monde entier.

Une donnée frappante est que l'on a introduit dans l'environnement, depuis 1900, presque 100 000 nouveaux produits chimiques, et que la plupart de ces produits n'ont été étudiés ni individuellement ni en combinaison pour en déterminer les effets sur la santé.

Suite à cela, des milliers d'individus ont vu leur vie sérieusement affectée, et la non perception de ces victimes comme des victimes d'abus des droits de l'homme les a privés de l'accès aux forums internationaux de protection de ces droits.

Eau et environnement

Actuellement, environ 1,1 milliard d'habitants de pays en développement ne disposent pas d'un accès adéquat à l'eau, et 2,6 milliards ne disposent pas de services sanitaires de base.

La privation de l'accès à l'eau est une crise silencieuse que vit la population pauvre et que tolèrent ceux qui ont les ressources, la technologie et le pouvoir politique pour la résoudre.

C'est une crise qui freine le progrès humain et qui relègue de grands segments de l'humanité à vivre dans la pauvreté, la vulnérabilité et l'insécurité. Cette crise fauche davantage de vies à cause des maladies qu'une guerre par les armes, et

elle renforce aussi les graves inégalités des chances qui divisent les nations pauvres et les nations riches du monde.

Pénurie de l'eau

La Terre est la planète de l'eau, mais 97 % de l'eau de notre planète se trouve dans les océans. La plupart de l'eau restante est attrapée dans les calottes de glace de l'Antarctique ou sous la terre, ce qui laisse moins de 1 % disponible pour l'usage humain dans les lacs et les rivières d'eau douce faciles d'accès. À la différence du pétrole ou du charbon, l'eau est une ressource infiniment renouvelable. Dans le cycle naturel, l'eau de pluie tombe des nuages, retourne à la mer salée au travers des rivières d'eau douce et s'évapore pour former des nuages. Ce cycle explique pourquoi on ne peut pas épuiser l'eau. Pourtant, et malgré cela, l'offre d'eau est finie.

Fourniture d'eau adéquate
et augmentation du stress et de la pénurie

Les réglementations internationales établies par les organismes tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF) suggèrent une consommation minimum de 20 litres par jour d'une source se trouvant à un kilomètre du foyer. Cette quantité est suffisante pour boire et pour satisfaire l'hygiène personnelle de base. Les personnes qui n'ont pas accès à cette quantité d'eau se voient limitées dans leurs capacités de conserver et d'entretenir leur bien-être physique ainsi que la dignité que comporte le fait d'être propre. Si l'on considère les nécessités d'eau pour le bain et pour la lessive, on augmente alors la limite par individu jusqu'à environ 50 litres par jour.

D'autre part, on a décidé par convention de considérer que le seuil national pour satisfaire les besoins hydriques pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie et l'environnement était de 1 700 m³ d'eau par personne. Ainsi, on comprend bien que la disponibilité en-dessous de 1 000 m³ représente un état de « stress par pénurie d'eau », et en-dessous de 500 m³, « la pénurie absolue ».

De nos jours, autour de 700 millions d'individus vivent dans 43 pays en-dessous du seuil de stress hydrique. Avec une disponibilité moyenne annuelle de 1 200 m³ d'eau par personne, le Proche-Orient est la région du monde la plus affectée par le stress hydrique. Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne est la région qui comprend la plus grande quantité de pays qui souffrent de stress hydrique.

Droit humain à l'eau et à l'assainissement

Le point de départ pour résoudre le problème de l'eau et de l'assainissement est la reconnaissance du fait que l'eau est un droit humain de base. En 2002, le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies a adopté un commentaire général sur « le droit humain à l'eau pour les usages domestiques et personnels », et il a établi un cadre régulateur contraignant non légal pour que le droit humain à l'eau et à l'assainissement « s'applique de manière progressive ».

Surexploitation de l'eau

L'agriculture est le premier consommateur d'eau dans le monde : elle absorbe 80 % de la ressource, bien loin devant les 12 % qui sont destinés à l'industrie et les 8 % de la consommation publique. La surexploitation des ressources, avec l'augmentation des superficies agricoles irriguées, est en

train de provoquer la baisse du volume des eaux souterraines, de vider les rivières, et d'épuiser les ressources indispensables pour les 6,5 milliards d'habitants de la planète, qui seront 8 milliards dès 2030.

Par exemple, alors que pour produire 1 kilo de blé il faut 1 500 litres d'eau, il en faut près de 10 000 pour 1 kilo d'aliment industriel. Avec cet exemple, il est évident que les comportements et les pratiques actuels doivent être modifiés radicalement, y compris dans les nations riches, car celles-ci sont aussi menacées par la pénurie d'eau.

Le changement climatique, l'augmentation de la pollution et une mauvaise gestion des ressources contribuent à créer des déséquilibres. En outre, l'extrême urbanisation et l'usage massif de ciment empêchent la terre d'absorber l'eau, en même temps qu'ils produisent des inondations.

Actuellement, les eaux souterraines, qui nécessitent pour se renouveler des milliers d'années, ont été littéralement assaillies et spoliées au détriment des futures générations.

Ainsi, il est nécessaire d'augmenter la productivité de l'eau, principalement dans les pays qui n'ont pas les ressources techniques et économiques suffisantes pour capturer cette ressource mobile. Il est indispensable d'utiliser chaque goutte afin d'obtenir davantage de produits agricoles, davantage de viande, davantage de poisson et davantage de lait. Et la question que nous nous posons est : comment augmenter la productivité agricole ? Pour commencer, en utilisant l'eau de pluie, en cultivant des variétés de grain qui ne requièrent pas beaucoup d'eau, ou en développant des techniques économiques d'irrigation ou de petites retenues d'eau.

Principales causes de pollution de l'eau dans le monde :

- Les déversements industriels et urbains sont la principale cause de la perte de qualité des eaux superficiels et souterraines.
- La majorité de nos nappes aquifères sont affectées par la pollution produite par les mauvaises pratiques de la culture et de l'élevage.
- Les infrastructures hydrauliques entraînent une importante perte de la qualité de l'eau. La moitié des eaux collectées présentent des problèmes de stagnation. En outre, les retenues ne respectent pas, du point de vue écologique, le flux minimum des eaux en aval.

Comme possibles solutions :

- Les eaux industrielles doivent disposer de réseaux propres de déversements menant les eaux polluées vers des usines de traitement.
- Il faut promouvoir la culture et l'élevage écologiques, et éliminer les terres d'irrigation illégales ainsi que la surconsommation d'eau.
- Il faut éviter la croissance non contrôlée de la demande d'eau, en limitant la croissance urbaine, en établissant des protocoles contre la sécheresse qui incluent la préservation des forêts et des terres dans le but de retenir la plus grande quantité possible d'eau, améliorer les canaux de distribution, etc. – actuellement, la perte d'eau dans les canalisations de distribution dépasse 30 %.

Eau et environnement au Maghreb

Quant à la région du Maghreb, toutes les problématiques environnementales en rapport avec l'eau exposées jusqu'à présent se reproduisent de manière encore plus extrême à cause des caractéristiques spéciales de ces pays :

- La majorité des pays du Maghreb se situent à un niveau bioclimatique aride, semi-aride et, même, saharien, avec peu de ressources d'eau.
- Ils ont des taux de croissance de la population parmi les plus importants du monde.
- La majorité de ces pays souffrent d'une pénurie chronique d'eau qui est aggravée par la pollution et l'augmentation des sécheresses découlant du changement climatique.

De manière générale, c'est dans la région du Maghreb que se situent les pays les plus pauvres du point de vue de la disponibilité d'eau par habitant. Tous les pays maghrébins se trouvent sous le seuil de stress d'eau, qui se situe, comme nous l'avons dit, à 1 000 m³ par habitant et par an. Par exemple, en Algérie et en Lybie, on est en-dessous de 500 m³ par habitant et par an, ce qui est considéré comme un indicateur de pénurie absolue d'eau. Cette situation risque, de surcroît, de s'aggraver à l'avenir, surtout si la tendance de croissance de la population des pays de la région persiste ou, pire encore, augmente.

En outre, les pays du Maghreb souffrent d'une exploitation incontrôlée des nappes aquifères qui provoque leur épuisement. Le pourcentage d'eau utilisée reflète l'état ou l'intensité de cette utilisation dans

ces pays. Le seuil de 40 % est considéré comme un niveau maximum d'utilisation de l'eau dans un pays ; or, tous les pays d'Afrique du Nord l'ont dépassé et présentent un usage intensif de leurs ressources d'eau.

Dans le cas de la Lybie, par exemple, avec un pourcentage excédentaire de 800 %, ce pays présente une utilisation flagrante des ressources d'eau non renouvelables – nappes phréatiques – clairement insoutenable pour les générations futures.

Face à cette situation, les pays du Maghreb ont orienté leurs politiques vers la désalinisation de l'eau de mer pour répondre aux besoins domestiques et industriels de leurs populations, car, au niveau agricole, le coût de la désalinisation est encore prohibitif.

Cette situation de pénurie des ressources d'eau des pays du Maghreb aura des conséquences dramatiques sur la production agricole de ces pays, raison pour laquelle l'amélioration de l'efficacité de l'usage de l'eau et la diversification de l'économie sont des défis qu'il est indispensable de relever aujourd'hui.

Quant à l'analyse sectorielle de l'usage de l'eau, elle montre que, de manière générale, le secteur agricole est le principal consommateur d'eau avec 70 % de l'eau disponible – au Maroc, elle arrive à 91 %. Les secteurs urbains et industriels consomment respectivement 13 %

et 17 % des ressources. De cette manière, pour assurer une gestion durable des ressources d'eau, il est indispensable de réfléchir à un usage plus efficace de cette ressource pour le secteur agricole.

Ce choix stratégique englobe divers aspects, comme, par exemple, l'éducation, la recherche scientifique, le développement et, évidemment, les autorités politiques. Actuellement, les pays du Maghreb se trouvent encore très en retard sur ces questions et il est nécessaire d'effectuer un plus grand effort pour sensibiliser les populations locales et rechercher les solutions techniques qui devront être appliquées à tous les niveaux en général, et à l'agriculture en particulier.

Et il s'agit d'un choix stratégique qui ne doit pas se centrer exclusivement sur l'eau mais qui doit aussi permettre de travailler d'un point de vue plus global à l'échelle environnementale avec une politique qui interdise la surexploitation de la pêche dans les pays tels que le Maroc ou la Mauritanie – avec une forte intervention de flottes internationales –, qui lutte contre la pollution des entreprises chimiques et des industries – surtout les industries en rapport avec le gaz et le pétrole en Algérie –, qui préserve les coûts de la spéculation financière – tout particulièrement en Tunisie et au Maroc –, et qui promeuve une meilleure et plus efficace législation pour prévenir et sanctionner les déversements de résidus polluants dans les rivières et les mers.

Processus de décentralisation en Mauritanie, dans la perspective des dirigeants municipaux

M. Sow Mousa Demba

Maire de la commune de Kaédi, vice-président de l'Association des Maires de Mauritanie et vice-président de l'Association des Maires et Parlementaires du Gorgol

La Mauritanie a entamé un processus de décentralisation dès 1960, bien que le point de référence que l'on donne habituellement soit l'ordonnance 87-289, d'octobre 1987. De l'application de cette ordonnance ainsi que de la Constitution de 1991 découlent les trois principales administrations existant actuellement en Mauritanie : l'administration centrale de l'État, l'administration régionale et l'administration locale.

Cadre institutionnel

Le processus de décentralisation en Mauritanie a commencé en 1986 et il a eu comme conséquence la création de deux cent seize municipalités, soient cinquante-trois capitales de province de wilaya et *monghatca*, et cent soixante-trois communes. L'ordonnance 87-289 et ses décrets d'application constituent le cadre de référence pour l'administration locale.

L'autonomie financière est reconnue à la commune et, comme institution de droit public qu'elle est, elle est soumise à la réglementation de la comptabilité publique et à ses principes fondamentaux.

Avec la création du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT), le processus de décentralisation a pu se développer parce que le contexte politique, social et juridique était favorable aux administrations locales.

Les deux cent seize communes – qu'elles soient urbaines, semi-urbaines ou rura-

les – sont soumises au même statut, quant aux prérogatives, aux compétences et au système d'élection. Dans le domaine juridique, l'ordonnance 87-289, article 2, indique que les compétences propres des communes comprennent :

- les routes locales ;
- la construction, l'entretien et l'équipement des bâtiments scolaires et de l'enseignement fondamental ;
- la construction, l'entretien et l'équipement des dispensaires et des centres de protection maternelle et infantile ;
- la fourniture d'eau et l'éclairage public en cas de cession ;
- les transports urbains, sanitaires et scolaires ;
- la lutte contre les incendies ;
- l'hygiène ;
- l'élimination des ordures domestiques ;
- les marchés ;
- les abattoirs ;
- les équipements sportifs et culturels municipaux ;
- les parcs et les jardins ;
- les cimetières ;
- l'assistance aux démunis ;
- et l'entretien et la gestion des zones cédées par l'État à la commune.

Au fil des années, tout un appareil de textes réglementaires et législatifs ont été promulgués, et ces textes ont progressivement clarifié le rôle ainsi que les fonctions des administrations locales. La dernière mesure qui a été concrétisée a été l'élabo-

ration concertée du Code des administrations territoriales. Malheureusement, il n'a pas été possible de poursuivre cette tâche à cause de la disparition du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, qui avait été un élément-clé pour le renforcement des processus de décentralisation – décret 100-2007 fixant les fonctions du MDAT.

La décentralisation est un des axes principaux de la stratégie du gouvernement mauritanien dans le nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – C. 8182 2006-2010. En théorie, les communes ont un domaine ouvert de compétences mais, dans la pratique, elles doivent faire face à de nombreuses difficultés pour pouvoir les exercer si l'on tient compte de l'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières dont elles disposent.

Les ressources financières ont un rôle primordial pour permettre aux communes d'exercer leurs compétences. Dans la situation actuelle, les ressources financières sont de provenance et de type différents :

- d'une part, les subventions concédées par l'État, au travers des investissements sectoriels, sous la tutelle des ministères techniques impliqués et qui concernent les compétences transférées aux communes, et le Fonds régional de Développement (FRD) ;
- d'autre part, les investissements faits avec les fonds apportés par les partenaires techniques et financiers, au travers des programmes de développement menés à terme en aide directe ou au sein des administrations locales ;
- les ressources propres des communes.

Après les bouleversements du mois d'août 2008, les maires de Mauritanie ont eu peur que la nouvelle structuration du gouverne-

ment entraîne la suppression du MDAT. Cependant, les maires ont été assurés que la décentralisation ne souffrirait pas de cette restructuration du gouvernement car il s'agissait d'un choix stratégique.

En ce qui nous concerne, nous regrettons d'être parvenus à une situation que nous qualifions, aussi bien nous-mêmes, les maires, que les principaux partenaires de notre pays, de peu propice à une expansion harmonieuse et continue de la décentralisation. Nous regrettons, en définitive, de ne pas pouvoir disposer d'un ministère qui s'occuperait uniquement de la décentralisation et des administrations locales.

Pour finir, je pense que l'Association des Maires de Mauritanie, les maires eux-mêmes et leurs partenaires pour le développement doivent accompagner les processus de décentralisation et les soutenir. Et ceci, parce que les administrations locales sont les plus proches de la population et qu'elles doivent satisfaire, par conséquent, les nécessités les plus essentielles : santé, éducation, etc.

La commune est responsable de la gestion des intérêts communaux. Elle doit garantir les services publics, répondre aux besoins de la population et garantir qu'ils ne dépendent pas, de par leur nature ou leur importance, des compétences de l'État.

Avant de terminer, je voudrais vous informer que le projet *Livre blanc de la décentralisation en Mauritanie* est en marche. Il s'agit d'un cours organisé avec la collaboration de l'Institut d'Études juridiques internationales, l'Agence espagnole de Coopération internationale et du Développement, et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de Mauritanie.

Expériences de gouvernance

- **Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement dans l'oasis de Figuig (Maroc)**
Omar Abbou
- **Promouvoir le développement durable de l'oasis de Béni-Isguen (Algérie): les oasis du Sahara, un modèle de développement durable**
Baali Salah
- **Sauvegarde de la biodiversité de l'écosystème de l'oasis de Chenini-Gabes (Tunisie)**
Abdelbasset Hamrouni
- **Les stocks alimentaires villageois de sécurité, magasins populaires de céréales, en tant qu'exemple d'aide d'urgence alimentaire transformée en outil de développement local en Mauritanie**
Mme. Dolors Danés
- **Diversification des sources de revenus et stabilité des communautés de l'oasis de la région de Hassi Labiad (Maroc)**
Mme. Fatima el-Amraoui
- **Stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nouakchott. Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et gestion urbaine dans un contexte de rareté des ressources en eau**
M. Madyoury Tandia

Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement dans l'oasis de Figuig (Maroc)

M. Omar Abbou

Premier adjoint au maire de la commune de Figuig et délégué provincial du Ministère de la Culture

La commune de Figuig est située au sud-ouest du Maroc, à la frontière entre le Maroc et l'Algérie, et elle appartient à la région de l'Oriental. Elle possède un écosystème fragile parce que c'est une oasis entourée d'un grand désert et que, par conséquent, la vie à Figuig dépend exclusivement de l'eau, de la bonne gestion de cette ressource et de la recherche de mécanismes environnementaux qui empêchent le désert de pénétrer dans l'oasis. C'est pour cette raison que les agriculteurs plantent des oliviers, afin de protéger l'oasis, car ces arbres se comportent comme un mur de contention contre le sable et le vent.

Il faut aussi prendre en compte le fait que le climat est aride, d'influence saharienne – la température oscille entre 3 °C et 43 °C –, avec une pluviométrie faible et très irrégulière – 130 mm/an. Par conséquent, l'insolation est forte, de même que l'évaporation de l'eau, ce qui augmente la fragilité de cet écosystème.

Au XVI^e siècle, Figuig était entourée de forêts mais au XIX^e siècle il n'en restait déjà plus, à cause de la désertification. Malgré tout, Figuig avait maintenu un équilibre avec son écosystème. Cependant, au cours de ces vingt-cinq dernières années, cet équilibre a souffert pour différentes raisons : moins de pluies, plus d'habitants, une nouvelle culture de l'eau, etc. Heureusement, nous nous sommes rendu compte que l'eau était la vie de Fi-

guig et c'est pourquoi nous avons entamé, ces dernières années, un processus pour en tirer le meilleur parti possible, comme vous le verrez dans cet exposé.

Les ressources de notre ville sont limitées et insuffisamment mises en valeur. La ressource principale est l'eau, sans laquelle nous ne pouvons survivre. La deuxième est l'agriculture – possible grâce à l'eau. Il s'agit d'une agriculture structurée au sein de l'oasis de la manière suivante : d'abord, il y a les palmiers dattiers, ensuite, les autres arbres fruitiers et notamment les oliviers, et, finalement, les potagers.



Photo d'un canal d'irrigation situé au milieu des palmiers de l'oasis.

À Figuig, les activités économiques sont peu développées. L'agriculture est l'activité principale mais la commercialisation des produits est difficile depuis la fermeture de la frontière avec l'Algérie en 1992. Pour nous adapter à cette nouvelle situation,

nous avons mis en place des coopératives qui introduisent les produits artisanaux élaborés dans notre ville sur les marchés marocain, espagnol et français.

Nous disposons à Figuig d'équipements sociaux limités ainsi que de réseaux et d'infrastructures de base médiocres. Tout cela, ajouté à la faiblesse de notre économie, provoque l'exode de la jeunesse vers les grandes villes et complique la vie des habitants restants.

La composition sociale de notre ville est la suivante : des personnes âgées, des enfants et des femmes. Notre ville est une ville féminisée au sens où beaucoup d'hommes ont émigré et que ce sont les femmes qui doivent s'occuper du potager, du bétail, des enfants et du foyer. À certains moments de l'année, on compte aussi une population nomade importante, ce qui nous oblige à faire des améliorations dans le domaine de la santé et de l'éducation pour pouvoir lui offrir des services dans de bonnes conditions.

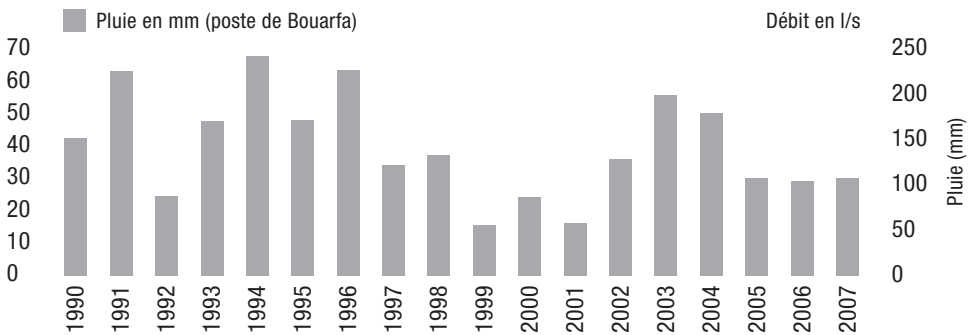
Les principaux obstacles au développement agricole dans l'oasis sont, d'une part, les ressources limitées en eau d'irrigation et, de l'autre, la fragmentation des terres – 0,5 hectare d'exploitation est équivalent

à environ 2 parcelles. Les autres obstacles sont la sédimentation et la menace importante de désertification de la zone, ainsi que le phénomène d'exode rural – pour l'essentiel des jeunes qui abandonnent l'activité agricole – et, finalement, la maladie du Bayoud qui touche les palmiers.

Entre 1997 et 2002, l'oasis a souffert des années de sécheresse ; entre 2003 et 2004, le niveau des pluies est remonté, et de 2005 à aujourd'hui, il a à nouveau diminué.

La commune de Figuig, avec les fondations Mòn-3 et Solidaritat UB, ont effectué un diagnostic de la situation et mis en œuvre par la suite un projet abordant la gestion intégrale de l'eau, qui comprend l'usage agricole, l'usage domestique et l'usage public.

Le diagnostic et les conclusions pour élaborer le projet ont été obtenus grâce à un processus participatif, car la participation et l'implication de la société civile sont indispensables pour prendre conscience de la situation ensemble. La participation a permis, d'une part, de sensibiliser toutes les personnes intéressées et d'obtenir un compromis, et, d'autre part, d'établir des priorités pour commencer les études



Graphique 1. Pluviométrie de Figuig, entre 1990 et 2007

nécessaires afin d'évaluer et de mettre en œuvre les mécanismes d'amélioration dans les cas où cela serait nécessaire.

Les mécanismes de travail que nous avons utilisés – et que nous continuons à utiliser dans d'autres projets – consistent à profiter des connaissances techniques disponibles sur le lieu même, ici Figuig, et à mobiliser des partenaires pour bénéficier de leurs connaissances et rechercher des financements. La coopération décentralisée nous a aidés à stimuler le débat pour que la population prenne conscience de la situation de faiblesse dont souffre l'oasis et du fait que tout le monde doit s'efforcer pour préserver aussi bien l'oasis que notre style de vie.

Les débats ont contribué à formuler de « bonnes questions » dans des projets concrets, afin de trouver de bonnes solutions au problème de l'eau et de pouvoir l'aborder au travers des échanges d'expériences. Parallèlement, cela nous a aussi permis de rechercher des partenaires pour obtenir des financements.

Parmi les différents aspects du soutien que nous offre la coopération internationale, on remarquera l'aide à l'identification des problèmes, les études techniques et socioéconomiques de viabilité, l'assistance à l'exécution du projet et le contrôle de qualité des projets pour leur évaluation.

Ainsi, la gestion intégrée de l'eau a visé à coordonner les capacités des différents acteurs ; une communauté d'usagers a été constituée qui coordonne tous les acteurs de la gestion de l'eau pour assurer leur participation à la tâche de préservation des ressources hydriques. Par ailleurs, des accords ont été passés avec les différents partenaires pour la formation d'acteurs

locaux dans les domaines technique, administratif et financier ; un laboratoire a été créé pour contrôler l'utilisation quotidienne de l'eau ; l'accès des agriculteurs aux programmes nationaux de conservation de l'eau ainsi que la promotion des meilleurs systèmes d'irrigation ont été facilités ; et, enfin, une étude de fonctionnement de la lagune pilote de Ksar Foukani a été lancée.

Des actions concrètes liées à l'environnement dans différents domaines ont également été menées à bien : l'éducation environnementale, la planification de nouvelles espèces de plantes – et notamment une expérimentation avec la production de café –, l'organisation de la gestion des services de l'eau et l'ingénierie technique et financière, l'édition de projets et la consultation dans le cadre de la concertation.

Les partenaires de la commune de Figuig sont les suivants :

- Le Conseil provincial (province de Figuig) ;
- Le Conseil régional du Maroc oriental ;
- Le Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide publique au développement (PANEA) ;
- La fondation Món-3, Espagne ;
- La fondation Solidaritat de l'Université de Barcelone, Espagne ;
- Le Conseil général de Seine-Saint-Denis, France ;
- Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération de Paris (SIAAP), France ;
- La commune du Tremblay, France ;
- L'Agence de l'Eau de Seine-Normandie, France ;
- La commune de Meppel, Pays-Bas.

Le travail que nous avons réalisé consiste

à élaborer un plan global de l'eau dans l'oasis, afin de pouvoir définir un schéma de développement et contrôler les ressources hydriques de manière à maintenir sur place la population de Figuig.

Enfin, les habitants de Figuig et la municipalité remercient nos partenaires pour tout le travail qu'ils réalisent. Nous considérons, en effet, que si nous prenons soin de notre écosystème et que nous utilisons l'eau de manière rationnelle – c'est-à-dire si nous l'utilisons bien –, si nous passons d'une irrigation par inondation à une irrigation par égouttement, si nous n'utilisons pas l'eau du sous-sol comme si c'était l'oasis, si nous maintenons en bon état les

canalisations pour éviter l'évaporation de l'eau, si nous faisons un bon usage domestique et public de l'eau, etc., l'oasis continuera à être une source de vie de l'écosystème de Figuig. Par conséquent, nous continuerons à travailler pour former et sensibiliser les agriculteurs, et tous les citoyens en général, quant au besoin de faire un bon usage de l'eau.

C'est pourquoi la municipalité de Figuig avec les habitants et nos contreparties dans la coopération travaillons pour changer certaines habitudes quant à l'utilisation de l'eau dans le but de garantir la survie de l'oasis de Figuig.

Promouvoir le développement durable de l'oasis de Béni-Isguen (Algérie): les oasis du Sahara, un modèle de développement durable

M. Baali Salah

Association pour la Protection de l'Environnement de Béni-Isguen

1. Le contexte historique

Le développement durable, résultant de la satisfaction de tous les besoins de l'individu – santé, éducation, justice, économie et environnement naturel –, permet à l'homme d'exploiter les ressources naturelles sans hypothéquer les chances de vie des générations futures.

Les oasis du Sahara, ensemble naturel artificiel, nées dans un environnement rigoureux et rude, sont le résultat d'une approche de développement basée sur une gestion rationnelle des ressources naturelles et humaines.

Pendant des siècles, l'homme, conscient de l'importance de ce mode d'exploitation, a instauré des règles de fonctionnement et des rapports certes rigoureux mais efficaces. Ceci lui a permis de vivre en harmonie socialement et avec son milieu naturel.

Cette approche, résultant d'une grande expertise et assurant un partage équitable des ressources, a permis d'assurer la pérennité de ces ensembles.

Il est indéniable qu'au fil des âges, les sociétés oasiennes ont acquis un savoir-faire et une maîtrise certaine dans la gestion des ressources naturelles et des affaires communautaires. Les sociétés oasiennes, recelant en elles-mêmes les structures et les fonctionnements nécessaires, peuvent assurer les conditions d'un développement

durable, à la seule condition qu'elles sachent appréhender les problèmes auxquelles elles sont confrontées et que chaque structure joue le rôle qui lui est dévolu. Depuis leur installation dans les oasis du Sahara, les populations oasiennes ont mis en place des structures à même de leur conférer une stabilité et, de là, une certaine durabilité. Les oasis du M'Zab sont un exemple de cette stratégie.

2. Le M'Zab

2.1 Situation géographique



Carte de l'Algérie situant le M'Zab.

Situé à 600 km au sud d'Alger, la capitale, Béni-Isguen est une des cinq oasis de la vallée du M'Zab avec Ghardaïa, Bou Noura, Melika et El-Atteuf. Ajouter à cela, trois autres villes éloignées de plusieurs kilomètres : Daïa, Berriane et Guerrara.

Les potentialités du M'Zab résident dans ce qu'offre cette région comme structure

sociale, aspect historique, cachet architectural spécifique et environnement naturel laissant apparaître le génie de l'homme dans son exploitation rationnelle du milieu.

Béni-Isguen est située sur les rives de l'oued N°Tissa dans une région de nature rocailleuse comme la vallée du M'Zab, avec des terres arables réduites et une faible pluviométrie. Ceci a obligé la population locale, de même que dans les autres régions du Sahara, à faire preuve d'ingéniosité dans la gestion de l'espace et des ressources hydrauliques. Elle a donc développé des techniques agricoles, des façons culturales et, surtout, un système de gestion de l'eau qui permet de capter, canaliser, partager, orienter les eaux de pluies pour alimenter la nappe phréatique, et de réduire l'impact des crues et des inondations.



Vue de Béni-Isguen et de la vallée du M'Zab.

En tenant compte des contraintes naturelles, la population de Béni-Isguen a aussi fait preuve d'intelligence dans l'occupation de l'espace et la construction de la ville. Cette ingéniosité est la résultante d'une somme d'expériences acquises pendant des siècles qui ont abouti à un équilibre entre les choix idéologiques et

sociologiques, d'une part, et les contraintes naturelles, d'autre part.

2.2 Structure sociale

Les structures sociales mises en place dans les sociétés oasiennes sont les garantes du respect des règles établies et de l'entraide interfamiliale et intercommunautaire. Ceci a permis d'asseoir des relations empreintes de compréhension et de respect des différences.

Le cas de la vallée du M'Zab est un exemple de cette relation sociale basée sur l'acceptation des règles de gestion des ressources naturelles qui sont parfois rudement mais efficaces. Structurée autour du conseil de la mosquée, la *halqua des azzaba* au M'Zab, ou la *djamaa* dans d'autres oasis, la société a atteint un équilibre qui fait d'elles des sociétés millénaires donc durables.

Cette structure pyramidale, au niveau de chacune des sept villes du M'Zab, a permis de maintenir en équilibre la société mozabite et de développer des relations intercommunautaires où chaque composante a un rôle déterminé à jouer. Certaines structures telles le Conseil des notables ou les associations de type ONG se sont adaptées aux conditions sociales du M'Zab pour amener un plus et non pour pallier la défection d'une quelconque autre composante traditionnelle.

La vallée du M'Zab représente donc un exemple type de structure sociale qui a engendré un développement durable qu'il nous faudra préserver. Et les oasis du Sahara représentent un ensemble dont la préservation et l'étude offriront beaucoup d'enseignements à l'humanité sur ce que l'homme peut faire sans hypothéquer le devenir des générations futures.

3. Contexte actuel

La vallée du M'Zab, ensemble de cinq villes fortifiées édifiées il y a un millénaire, s'est transformée en une mégapole qui a les mêmes difficultés de gestion que les autres ensembles humains de par le monde. Cette situation a fait de Béni-Is-guen un élément de cette mégapole qui a, comme les autres, des problèmes de gestion des déchets, aussi bien solides que liquides, des actions sociales et des activités culturelles ; et tout cela a accentué la difficulté d'offrir à la population locale les conditions d'une bonne couverture sanitaire, d'une bonne scolarité, etc.



Déchets solides dans le lit de l'oued N'Tissa.

De ce fait, l'abandon de l'approche ancestrale de la gestion du milieu qui préconisait, d'une part, de construire sur les terres incultes – les monticules rocheux dans le M'Zab – et de réserver le peu de terre arable pour l'agriculture et, d'autre part, de créer une nouvelle oasis dès que la première atteignait ses limites de gestion – établissement de repères : le cimetière et la palmeraie –, a fait perdre à la vallée du M'Zab un facteur essentiel de maîtrise du milieu et de son développement durable.

Il est évident que la rupture de cette harmonie a induit beaucoup de problèmes de

nature différente, sociale et naturelle, générant un déséquilibre de la structure sociale et de l'environnement naturel. Par conséquent, il est de l'intérêt de la société qu'elle prenne en compte et en charge toutes ces données pour préserver son équilibre. Et, pour dégager les voies nécessaires à la sauvegarde de ces ensembles humains, il est primordial que toutes les parties prenantes au processus de développement s'engagent dans une réflexion approfondie.

Toutefois, avec les nouvelles approches des relations mondiales, le développement des moyens de communication et, surtout, le phénomène de mondialisation, il devient de plus en plus difficile de réactualiser ces acquis afin de mettre en place les mécanismes qui feraient des Oasiens des éléments actifs et non passifs dans le processus de développement national, régional et mondial.

Les conditions qui ont permis la durabilité de l'approche oasienne en termes de gestion communautaire et environnementale n'existent plus ; par conséquent, il faudrait mettre en place une nouvelle stratégie de développement qui tienne compte des acquis mais aussi de l'évolution de notre environnement.

Une étude approfondie de tous ces paramètres devrait permettre de mener une réflexion nécessaire à une adaptation de la société aux conditions de vie actuelles et d'installer les mécanismes adéquats afin de réactualiser et de redynamiser le mode de développement.

3.1 Le rôle de l'État

L'État, régulateur des politiques de développement, a été à son insu le premier facteur de déstabilisation des structures

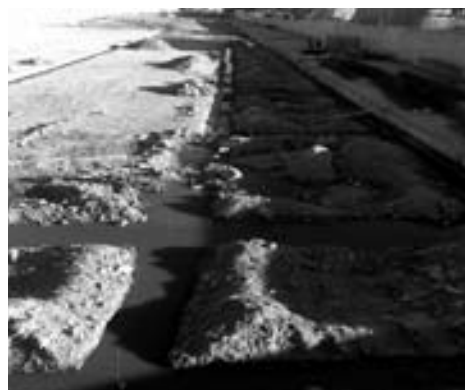
de développement des oasis du Sahara. Les différentes politiques menées n'ont à aucun moment pris en compte les caractéristiques spécifiques des populations oasiennes. Elles n'ont tenu compte que du processus de développement sans envisager sa dimension de durabilité. La mise en place de moyens surdimensionnés, par rapport aux capacités naturelles des oasis à répondre aux besoins de la population, ont fait que le résultat atteint est à l'opposé des attentes des Oasiens.

Ceci est la conséquence d'une approche centralisée, d'une absence de participation des populations locales et de conflits d'intérêts internes. Les politiques actuelles, même si elles partent d'une volonté certaine de trouver des solutions, manquent encore d'adéquation à la réalité du terrain. Nous pouvons citer comme exemple, parmi d'autres, les mégaprojets de forage pour la distribution des eaux souterraines fossiles du bassin aquifère du Sahara ou le développement d'une agriculture intensive inadéquate aux capacités naturelles.

Les choix industriels et agricoles ont montré leur limite et ils ont engendré un ensemble de problèmes et notamment :

- a) l'absorption et l'exode d'une main-d'œuvre qui avait acquis un savoir et un savoir-faire dans la gestion du milieu oasien ;
- b) l'abandon du travail des palmeraies par les populations locales ;
- c) l'appel à une main-d'œuvre externe pour pallier cette situation, d'où un surpeuplement des oasis, une pression accrue sur les ressources naturelles et une difficulté de gestion sociale ;

- d) l'accès facile à l'eau, le changement de mode de vie et de consommation qui ont entraîné la perte de réflexes tels que la consommation rationnelle de l'eau, le développement de la biodiversité et surtout du palmier-dattier et la conservation des ouvrages mis en place tels le système de partage des eaux, les retenues, les puits capteurs et/ou d'irrigation, et les foggaras (systèmes d'irrigation souterrains) qui ont aidé à la gestion rationnelle du milieu ; et



Écoulement d'eau usée dans le lit de l'oued

- e) une production accrue des eaux usées et des déchets industriels.

Parallèlement, il aurait été plus judicieux :

- d'investir dans l'exploitation des eaux renouvelables de ces régions plutôt que d'exploiter, d'une manière irrationnelle, des ressources non renouvelables qui devront servir de réservoir pour les moments difficiles – sécheresse – ;
- de développer une agriculture vivrière, écologique, basée sur le naturel compte tenu de la pauvreté des sols ;
- d'investir dans une industrie de transformation des produits et sous-produits de la palmeraie qui lui conserverait son intérêt auprès des populations oasiennes.

Or, si l'on veut réellement mettre en place des politiques de développement durable, l'approche participative et l'implication des populations oasiennes, depuis la réflexion jusqu'à la réalisation, est importante pour la réussite et la pérennité des actions.

La fixation des populations par l'offre d'emplois liés directement à l'exploitation des ressources locales par leur mise en valeur et/ou par des activités parallèles – tourisme responsable et autres – consommatrices des produits oasiens serait susceptible de promouvoir une durabilité de ce milieu.

3.2 Le rôle de la société civile

a) Le rôle de la *halqua des azzaba* et de la *djamaa*. Ces structures sur lesquelles s'articule toute l'organisation de la société ont un rôle primordial dans le maintien de l'équilibre social car elles sont les garantes des acquis de la société et de la sauvegarde des relations intercommunautaires. En aidant les pouvoirs publics à mettre les garde-fous qui permettraient d'éviter tout dépassement et de préserver les acquis, elles aideraient au respect des lois et des règles qui régissent le fonctionnement de la société. Elles constituent un relais entre les structures étatiques et la société civile qui voit en elles un référent.

b) Le rôle des *achiras*. Les *achiras* (fractions), composantes sociales, jouent un rôle majeur dans la gestion des actions sociales, dans la résolution des problèmes interfamiliaux et dans l'équilibre de la structure familiale assurant ainsi un équilibre intercommunautaire.

c) Le rôle du *madjlis* des notables. Cette composante de la société, le *madjlis* ou conseil regroupant toutes les autres, po-

litiques, communautaires, ONG, est une évolution dans la mise en place de l'organigramme social. Son rôle complète celui de la *halqua des azzaba*.

d) Le rôle des associations. Les associations étant de nouvelles entités dans le paysage structurel de la société, il est évident que jusqu'à présent la société n'arrive pas encore à discerner avec précision le rôle qui pourrait être le leur. Il est primordial, cependant, de clarifier cette situation et de définir ce rôle avec beaucoup de précision et surtout ses relations avec les autres structures.



Restauration des ouvrages hydrauliques.

4. Le développement rural facteur de stabilité

Le milieu oasien, établi autour de structures agricoles et sociales, a permis de développer une approche de gestion durable de la palmeraie. La mise en place d'un système de récupération et d'exploitation des eaux de pluies ou souterraines – partage des eaux (vallée du M'Zab) ou *foggaras* (Touat et Gourara) –, les puits capteurs d'eau ou d'irrigation, les retenues et les canaux de distribution, le partage équitable des ressources naturelles ont permis le développement de la vie dans le désert.

Les techniques agricoles instituées par l'homme dans des milieux artificiels pour les cultures en étages dans le M'Zab – région rocailleuse –, *ghouts* (palmeraies en entonnoir) dans le Souf – région sablonneuse –, et autres, lui ont permis de développer la vie dans le désert et d'empêcher la désertification. La population oasienne a su assurer sa subsistance en développant un mode intégré d'agriculture ou le végétal et l'animal avaient leur place de manière équilibrée. L'intérêt que trouvait la population dans la palmeraie a assuré la pérennité du milieu et la cohésion sociale gage de développement durable.

D'autre part, il faut revenir à la gestion rationnelle de l'espace par la mise en place d'ensembles humains de moyenne dimension.

Enfin, il faut restaurer les ouvrages de gestion de l'eau et offrir une formation pour le renforcement des capacités des intervenants, et en particulier des agriculteurs pour une gestion rationnelle des ressources hydriques et des ressources naturelles en général.

5. Les industries de transformation et la mise en valeur des produits de la palmeraie

La mise en place d'une industrie lourde a entraîné l'abandon du travail de la palmeraie, élément essentiel de l'oasis. Pour une relance de cette dynamique : d'une part, il serait intelligent d'encourager l'investissement agricole – amélioration et augmentation de la production de dattes, développement des produits agricoles bios, augmentation de la production laitière, etc. –, de déployer un tissu industriel de transformation des produits et sous-produits de la palmeraie – conditionnement des dattes,

production laitière –, de développer l'artisanat ; et, d'autre part, il faudrait effectuer une mise en valeur de ces produits qui encouragerait la population oasienne à récupérer un patrimoine et, surtout, à le promouvoir.



Formation à l'agro-écologie.

6. Le tourisme facteur de développement

Depuis très longtemps, Béni-Isguen et le M'Zab, dans son ensemble, à l'instar des autres oasis, sont des régions stratégiques de développement touristique. Malheureusement, le tourisme n'a pas eu l'impact escompté sur le développement et sur la société. De ce fait, celle-ci s'est désengagée de la gestion touristique, parfois même jusqu'à refuser le tourisme, et cela a engendré, au fil du temps, une certaine anarchie dans ce domaine, sauf dans quelques rares exceptions qui ne font, en quelque sorte, que confirmer la règle.

Par conséquent, il nous faut entamer, dans les meilleurs délais, une réflexion sur la nécessité de considérer le tourisme comme un facteur de progrès et non de régression. En proposant aux visiteurs éventuels un produit de substitution au produit actuel, nous arriverons à drainer

un tourisme de qualité qui ne viendra pas pour imposer un mode de vie, incompatible avec la vision qu'ont les Oasiens de celle-ci, mais pour apprendre et pour échanger.

Les oasis ont des potentialités culturelles, architecturales, sociales et humaines susceptibles de représenter une alternative surtout pour les milieux dont l'équilibre précaire, humain et naturel, requiert un savoir et un savoir-faire.

Or, parmi les sources d'emplois, le tourisme est une possibilité que la société pourra exploiter car Béni-Isguen, comme les oasis du Sahara, recèle de réelles potentialités.

Par ailleurs, il est évident que si nous voulons satisfaire aux conditions d'un

développement durable, il faut placer l'individu dans des conditions qui font de lui un élément positivement actif. La seule condition est donc de faire en sorte :

- d'assurer un partage équitable des ressources entre tous ;
- d'assurer l'accès à la formation ;
- de créer de l'emploi pour résorber le chômage ;
- de développer des activités culturelles et sportives.

La promotion du développement durable de Béni-Isguen, et des oasis d'une manière générale, passe par la révision des politiques de développement et leur mise en adéquation avec les réalités du terrain. Pour ce faire, la participation effective de la société civile sera un facteur déterminant.

Sauvegarde de la biodiversité de l'écosystème de l'oasis de Chenini-Gabes (Tunisie)

M. Abdelbasset Hamrouni

Président de l'Association de sauvegarde de l'oasis de Chenini-Gabes (ASOC)



Carte de la situation géographique de l'oasis de Chenini-Gabes.

L'oasis – une végétation exubérante dans une extension désertique – doit son existence à trois ressources-clés : un sol qui en constitue le support et qui en assure les fonctions biologiques ; une eau qui permet son irrigation ; et un palmier qui constitue son parasol ainsi que le pilier de son écosystème particulier.

L'agriculture oasienne est basée sur un système de production à trois étages : l'étage supérieur constitué par le palmier dattier ; le deuxième, par les arbres fruitiers ; enfin, l'étage inférieur, par les cultures maraîchères et fourragères.

Les oasis en Tunisie couvrent une superficie globale d'environ 35 000 ha. On distingue trois types d'oasis en Tunisie : les oasis de montagne, comme Tamaghza et Chibika à Tozeur ; les oasis continentales, comme Kebili, Tozeur, Nefta et Douz ; enfin, l'oasis littorale de Gabes.

Située à 400 km au sud-ouest de Tunis, l'oasis de Chenini, qui fait partie intégrante de l'oasis de Gabes – 750 ha – est la seule oasis littorale de la Méditerranée, et elle couvre une superficie de 165 ha.

Au cours de son histoire, l'oasis de Chenini-Gabes a toujours été un lieu paradisiaque. L'eau y était abondante et provenait de dizaines de sources naturelles qui généraient, en 1965, jusqu'à 560 l/sec. En outre, elle avait une activité agricole réalisée par les paysans locaux et une biodiversité riche et bien entretenue. L'oasis de Chenini était appréciée à cause de la quantité et de la qualité de ses fruits et de ses légumes : grenades, pêches, prunes, raisin et abricots, laitues, betteraves rouges, henné, etc.

Avec le temps, la population des oasis a acquis un savoir-faire local ingénieux pour gérer durablement ses ressources et mettre en valeur ses richesses.

L'implantation au début des années 70 d'une zone industrielle à proximité de l'oasis est considérée comme le facteur principal responsable du déclenchement du processus de dégradation et de boule-

versement qu'a vécu l'écosystème oasien. Ce facteur a été aggravé par d'autres tels que l'utilisation excessive des engrais chimiques, l'émiettement de la propriété, l'abandon des pratiques agricoles adaptées, la chute de la rentabilité, etc., ce qui a affecté sérieusement l'équilibre de l'écosystème oasien et a mis en péril le rôle écologique, économique et social qu'elle assumait.



Création d'un jardin de production et conservation des semences locales de l'oasis.

C'est pourquoi, en 1995, l'ASOC a été fondée pour renforcer et concrétiser la volonté des habitants de l'oasis de la sauver et de la réhabiliter dans le cadre d'un développement durable auquel chacun apporterait sa contribution.

Dans le cadre de ses objectifs, l'ASOC a mené depuis sa création différents projets et actions de développement durable dans le but de sauvegarder l'oasis et de mieux impliquer la population dans le processus de réhabilitation, mais aussi pour adhérer à une dynamique de structuration et de concertation entre les habitants des différentes oasis du Maghreb afin de renforcer les efforts en matière de coopération, de capitalisation et d'échanges d'expériences en faveur des oasis.



Sensibilisation des enfants de l'oasis à sa sauvegarde.

Les stocks alimentaires villageois de sécurité, magasins populaires de céréales, en tant qu'exemple d'aide d'urgence alimentaire transformée en outil de développement local en Mauritanie

Mme. Dolors Danés

Directrice de coopération de la fondation Món-3

Depuis 1989, la fondation Món-3 a collaboré avec différentes organisations locales mauritaniennes afin de contribuer au développement économique, social et culturel des populations de ce pays à travers de projets de développement rural et dans diverses régions du pays – Trarza, Brakna, Adrar, Hodh el Chargui.

Au début du deuxième semestre de l'année 2004, Món-3 a commencé un projet de développement rural au sud de la région de Brakna – Amélioration de la productivité agricole à travers de l'eau d'irrigation et de la réhabilitation de périmètres agricoles –, en coordination avec le partenaire local Association Développement Solidarité (ADS). À cette époque, il y avait une situation de crise alimentaire due à une sécheresse extrême et à l'invasion dévastatrice du criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*). Cette situation avait provoqué une rupture de la production et des stocks d'aliments. En conséquence, il y avait une famine généralisée dans le pays, très aiguë et très grave dans les zones rurales, qui était la cause de nombreux décès.

Pour dépasser cette crise alimentaire, le 15 décembre 2004 a été signée une Charte d'entente entre le gouvernement mauritanien et le Programme d'Alimentation Mondiale (PAM) pour la mise en œuvre du programme d'Intervention Prolongée d'Aide et de Rétablissement (IPSR 10.359.0) du PAM-CSA - Commissariat pour la Sécurité Alimentaire, avec la col-

laboration de diverses ONG. Grâce à ce programme, on a pu identifier les communes en situation d'urgence alimentaire, signer des conventions avec des ONG locales et étrangères pour exécuter le programme et prévoir le suivi *ex post*. Parallèlement, les contributions au programme IPSR 10.359.0 du PAM-CSA de presque toutes les nations étrangères présentes en Mauritanie, parmi lesquelles se trouve l'Espagne, se sont manifestées.

Dans ce contexte, la fondation Món-3, qui se définit comme une ONG, a dû reconduire son programme de travail parce que la situation de crise du moment rendait impossible la continuation seulement avec l'exécution d'un projet de développement. Pour que le projet soit mis en œuvre correctement et que la population s'en empare, il fallait des mesures d'accompagnement, et pour cela :

1. L'exécution du projet de développement rural s'est poursuivie avec le partenaire local ADS, car il est évident que les villages dotés de ressources – périmètres, parc de machines, techniques, etc. – ont une plus grande capacité de réponse face aux conditions climatiques les plus adverses de même que face aux invasions de fléaux.
2. Une recherche de financement a été entamée parmi les institutions du Nord avec, comme objectifs, le renforcement des réponses aux besoins alimentaires les

plus urgents, auquel participe Món-3, et en tant que mesure d'accompagnement au projet initial. On a ainsi obtenu la participation et le financement de :

- Le gouvernement de la Catalogne, à travers du Comité Catalan d'Aide Humanitaire d'Urgence (CCAHE) ;
- Le Fonds Catalan de Coopération au Développement (FCCD).

3. Une coordination avec d'autres ONG travaillant dans les mêmes zones et avec des organismes internationaux a été entamée pour l'exécution d'un programme d'urgence.

4. Trois conventions de collaboration ont été signées avec le PAM pour l'exécution du programme IPSR 10.359.0 en trois moments différents de la période de crise – juillet 2005 / mai 2006, juin 2006 / décembre 2006 et avril 2007 / décembre 2007. À travers de ces conventions, Món-3 a travaillé avec le composant du programme Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité (SAVS), des magasins populaires de céréales pour une meilleure disponibilité des aliments dans les villages aux moments d'absence ou d'insuffisance de la production.

Les phases du programme SAVS et sa gestion

Après avoir identifié et déclaré les zones prioritaires, ainsi qu'avoir réuni la majorité des aliments à distribuer – toutes ces tâches étant menées à terme par le PAM et le CSA –, l'intervention des ONG a commencé. Cette intervention comprend : *a)* la capacitation des ONG locales et étrangères participant à la distribution et à la mise en œuvre des SAVS ; *b)* la sélection des lieux précis et des dimensions

des magasins SAVS – capacité minimale de 10 t – ; *c)* la mise au point des magasins – réhabilitation des locaux cédés ou construction de nouveaux locaux –, qui seront de titularité locale ou communautaire ; *d)* la distribution d'un stock initial d'aliments, et la mise en œuvre de tous les dispositifs que cela implique ; et *e)* la capacitation des récepteurs, ou bénéficiaires, et concrètement des comités de gestion locale qui sont créés pour le bon fonctionnement des magasins.

En ce qui concerne la gestion des magasins SAVS, il y a un processus de distribution communautaire d'aliments à travers des magasins, qui suit des étapes très bien définies (voir p. 46).

Parallèlement, une série de recommandations sont données, comme par exemple :

- La priorité des magasins dans les zones de production où il y a une possibilité que les SAVS fonctionnent, dans l'avenir, associés à une économie locale de céréales ;
- La cession de céréales limitée à un maximum de 25 kg par famille de 5 personnes pour 10 jours, afin d'éviter que ces céréales parviennent au marché et soient accaparés par les commerçants ;
- Le dépôt obligatoire des sacs de céréales dans les magasins SAVS ;
- Le suivi de près de la gestion des SAVS.

Ainsi que des orientations pour l'avenir :

- Il est recommandé que le PAM approvisionne les SAVS avec des céréales acceptées par les bénéficiaires selon les coutumes locales ;
- Il est recommandé que le CSA accorde des aides économiques pour les SAVS en périodes de crise ;

- Le CSA devrait faciliter les démarches pour que les SAVS puissent se constituer en associations coopératives légales.

Il y a trois organes de gestion : 1) l'*Assemblée générale*, qui est l'organe suprême constitué par tout l'ensemble de la population bénéficiaire des SAVS ; 2) le *comité de gestion*, qui est l'organe d'exécution responsable du fonctionnement, du suivi et du contrôle des principales opérations des SAVS et qui est constitué par les membres suivants : président ou présidente, secrétaire, trésorier ou trésorière, responsable de magasin et responsable des travaux ; et 3) le *contrôleur des comptes*, qui est l'organe qui contrôle l'ensemble des activités des SAVS, et qui est constitué par une ou deux personnes indépendantes du comité de gestion.

En ce qui concerne le fonctionnement proprement dit, après avoir fait le recensement des familles, on fait une estimation des besoins de base en aliments – en général, des céréales –, mais aussi de la nécessité de légumes secs, d'huile et de sel iodé. Il est assigné à chaque famille bénéficiaire un carnet, qui coûte 450 UM¹/an (1,25 €) ; sans ce carnet, on ne peut pas acheter dans un SAVS et, de fait, presque toutes les familles disposent d'un carnet. L'achat d'aliments au SAVS se fait tous les 21 jours – période de consommation d'un sac de céréales pour une famille de cinq membres. Cette périodicité peut être variable en fonction de la disponibilité de stocks. Les revenus des SAVS sont déposés comme fonds de rotation et sont utilisés pour de futurs achats de céréales et/ou comme crédits mis à la disposition des agriculteurs organisés en coopératives pour la mise en œuvre de nouvelles campagnes agricoles.

1 NdT. L'Ouguiya (UM) One ouguiya equals 5 khoums. est l'unité monétaire en Mauritanie.

Analyse initiale
de la sécurité alimentaire
remise à jour périodiquement.

1. Le PAM prépare la mise en marche avec un fonctionnaire du gouvernement (CSA).

2. Le PAM, le CSA, les autorités locales et les ONG assignent les aliments aux villages et déterminent le nombre de bénéficiaires.

3. Réunions avec les populations. Le PAM et les ONG font connaître les objectifs de l'intervention, le système de distribution ainsi que les critères de sélection des bénéficiaires.

4. Les autorités locales, les chefs de village et le comité de gestion (CG), selon les critères établis, élaborent une liste de foyers bénéficiaires qui doit être approuvée par les autorités locales elles-mêmes et qui est supervisée par le PAM et les ONG.

5. Deuxième réunion publique pour faire connaître et approuver la proposition des foyers bénéficiaires. Annonce de l'arrivée des aliments (dates, quantités et méthodologie de distribution).

6. Les ONG livrent les aliments au magasin et les CG les distribuent aux foyers bénéficiaires sous le contrôle du PAM et des ONG.

7. Réunion publique finale avec le CG et les autorités locales. Un acte de distribution est rédigé.

Suivi de l'usage
des aliments et, par la suite,
réapprovisionnement.

Exemple de cas pratique dans le magasin SAVS du village de Bolol-Doggo avec 105 foyers bénéficiaires, ce qui représente un mouvement de 19 t/an et un capital moyen de 2 500 000 UM (7 200 €)

Entrées et constitution de fonds		UM	Activités exécutées avec le fonds de rotation	Stocks
2006	Droits d'abonnement 2006 : 105 foyers × 450 UM/foyer	47 250		
	Dotation d'huile provenant des ventes du SAVS Wothy	70 000		
	Dotation de 19 t de blé, juin 2006 : 380 sacs × 3 000 UM/sac	1 140 000		
2007	Droits d'abonnement 2007 : 105 foyers × 450 UM/foyer	47 250		
	Dotation de 13,5 t de riz : 270 sacs × 3 000 UM/sac (810 000 UM). Dotation de 5,5 t de blé : 110 sacs × 2 500 UM/sac (275 000 UM)	1 085 000		
	Total de fonds au début de la période 2006-07 (UM)	2 389 770		
		-1 536 000	Achat de 16 t de blé : 320 sacs × 4 800 UM/sac	
		-23 500	Dépenses de gestion	
2008	Vente de 14 t de blé : 280 sacs × 5 000 UM/sac	1 400 000		2 t de blé (40 sacs)
	Droits d'abonnement 2008 : 105 foyers × 450 UM/foyer	47 250		
		-1 400 000	Prêt pour la campagne de riz avec 2,5 % d'intérêt, au lieu des 16 % du Crédit agricole de l'État mauritanien (CAM)	
			Paiement du prêt : 5 315 moudes* de riz × 270 UM/ moude : 1 435 000 UM	
	Vente de 4 042 moudes de riz à 280 UM/moude	1 131 760	Vente de 4 042 moudes de riz à 280 UM/moude	1 273 de riz : 356 440 UM
Solde en juillet 2008 (UM)	2 009 280		556 440 UM	

* NdT. Le moude est utilisé pour mesurer le riz, le mil ou le sorgho, par exemple.

Il faut souligner que M3n-3 et ADS effectuent un suivi périodique sur les aspects relatifs à :

1. La structure de gestion : nombre de bénéficiaires, membres du comité de gestion – sexe et formation –, fonctionnement du comité, intégration de la femme dans le comité, circulation de l'information entre le comité de gestion et l'assemblée générale, et difficultés internes ou externes.
2. La gestion : fonds de rotation – acquisition et total –, conditions d'approvisionnement, périodes d'achat et de vente, fréquence des ventes, fixation de prix, documents comptables, etc.
3. Infrastructure et emmagasinage : pertinence et lieu d'implantation, état du magasin, stocks – nature et état –, etc.
4. La formation du comité de gestion : impact de la formation, etc.

Points faibles et points forts du programme de magasins SAVS

Points faibles

- Les céréales disponibles et distribués par le PAM ne sont pas toujours les plus consommés par la communauté qui les reçoit.
- Longue période d'attente pour la mise en marche des magasins – sept mois.
- Certaines familles n'arrivent pas à payer l'unité de base de vente – un sac de 50 kg, un bidon de 20 litres d'huile.

Points forts

- Possibilité de partage d'une unité de base par diverses familles.

- Céréales disponibles à une faible distance du foyer.
- Prix relativement accessibles et toujours plus bas que ceux des commerces.
- Prix déterminés par les autorités locales, le Programme d'Alimentation Mondiale, le Commissariat pour la Sécurité Alimentaire, les bénéficiaires et les ONG.
- Possibilité de réapprovisionnement à partir des récoltes propres.
- Suivi strict de la part de M3n-3 et de l'Association Développement Solidarité.
- Le financement du Comité Catalan d'Aide Humanitaire d'Urgence et du Fonds Catalan de Coopération au Développement ont permis la construction de bons magasins de titularité publique.

Il faut remarquer **le point fort plus impactant : la possibilité de réapprovisionnement à partir des récoltes propres**. Les productions propres (céréales) des paysans locaux s'adaptent à leurs goûts et à leurs coutumes ; ils vendent 100 % de leur récolte aux SAVS à un meilleur prix qu'à un commerçant, ils évitent ainsi une certaine augmentation du prix de la part des commerçants, et ils parviennent en plus à stabiliser les prix du marché dans le domaine local.

En faisant le bilan des points forts et des points faibles mentionnés ci-dessus, il est facile d'imaginer la continuité des SAVS après avoir dépassé cette crise concrète ainsi que toute autre période potentielle de rupture de stocks : la population s'est appropriée l'intervention d'urgence en l'intégrant dans le cadre de son développement local.

Aujourd'hui, les SAVS de la commune d'Aéré M'bar continuent à fonctionner à 100 %. En plus, il faut remarquer qu'il n'a

pas été nécessaire d'accorder de nouvelles aides économiques aux SAVS à l'occasion de nouvelles périodes de crise, comme le recommandait le CSA dans ses orientations à long terme pour les SAVS.

Enfin, il faut aussi noter que ce projet a été, et il est encore, possible grâce aux localités participantes, à la Mairie d'Aéré M'Bar, au Commissariat pour la Sécurité

alimentaire – Nouakchott et Aleg –, au Programme d'Alimentation mondiale – Nouakchott et Kaedi –, aux cadres et au personnel technique de l'Association Développement Solidarité (ADS) et au personnel local de M'ón-3. Par ailleurs, il a reçu un financement du Fonds Catalan de Coopération au Développement, de la Generalitat de Catalogne, du PAM et de la fondation M'ón-3.

Diversification des sources de revenus et stabilité des communautés de l'oasis de la région de Hassi Labiad (Maroc)

Mme. Fatima el-Amraoui

Vice-présidente de l'association Hassi Labiad (AHT)

L'association Hassi Labiad pour l'environnement, le développement et la coopération (AHT) est basée dans le village de Hassi Labiad au pied des dunes de l'erg Chebbi dans la région de Merzouga, province d'Errachidia, en plein désert du Sud-est du Maroc.

Cette association s'est constituée dans un contexte socioéconomique très pauvre, dans une région déserte et enclavée où les conditions géographiques très dures ajoutées aux années de sécheresse successives de ces dernières décennies ont aggravé encore davantage la situation socioéconomique de la population déjà démunie et nécessiteuse.

élus ou toute instance susceptible de passer à l'action.

Le but est de pallier la situation fâcheuse et d'améliorer les conditions de vie, selon une approche intégrée basée sur les principes, les mécanismes et les méthodes participatives, pour pouvoir stabiliser les communautés oasiennes permanentes, et pas seulement celle du village de Hassi Labiad mais aussi celles de toutes les oasis de la région.

Parmi ses réalisations :

Formation professionnelle des femmes. Création de deux centres d'animation féminine pour encourager l'apprentissage de la bro-



Photo panoramique de l'oasis de Hassi Labiad.

L'association a été créée par les jeunes intellectuels du village de Hassi Labiad pour constituer une sorte d'interlocuteur légal pour tout éventuel partenaire mais aussi pour mobiliser les acteurs de la société civile et économique, les responsables, les

derie, du tissage, de la teinture et la manipulation des aliments, mais aussi pour l'enseignement de langues étrangères, de l'agriculture, du traitement des graines, etc. afin de pouvoir effectuer par la suite des activités génératrices de revenus.

Dans les coopératives, par exemple, on commercialise les produits élaborés par ces femmes grâce à l'organisation d'expositions ventes permanentes et saisonnières ainsi qu'à la participation aux expositions et aux rencontres de commerce juste qui sont organisées en France, en Espagne, etc.

Les cours de cuisine et l'apprentissage de langues étrangères leur permettent aussi de recevoir les visiteurs dans les maisons d'hôtes ou dans les *khaimas*, ou tentes berbères, qui sont dressées dans le désert pour les activités de tourisme durable et respectueux de l'environnement.



Photo d'un des centres de formation féminine où l'on travaille pour former les femmes dans différents domaines.

Garderies : En complément, cinq garderies ont été créées dans la région pour prendre en charge les enfants en âge préscolaire pendant que leurs mères assistent aux cours ou travaillent dans les coopératives ou leurs foyers.

Cours d'alphabétisation et d'éducation non formelle : Étant donné le taux d'analphabétisme élevé dans cette zone, pour différentes raisons, et la volonté que le développement économique réponde aux

besoins réels, on a mené à terme tout un ensemble d'actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle afin d'améliorer la qualité de vie de ces personnes, qui ont donné de très bons résultats.



Photos de garderies ouvertes dans le cadre du projet.

Tourisme solidaire : L'organisation des circuits de tourisme solidaire et juste a été possible parce que le village de Hassi Labiad est situé dans un cadre d'une grande beauté, au pied des dunes du Sahara et à côté de l'oasis. Par conséquent, c'est un lieu très attirant pour un secteur de la population qui recherche une forme de tourisme différent. Toutefois, compte tenu des problèmes d'impact environnemental qu'a provoqués le tourisme dans certains endroits, nous avons décidé ici qu'il fallait bien définir le type d'offre que nous ferions afin de minimiser cet impact sur l'environnement. Ainsi, nous parlons de *tourisme durable*, parce qu'il est respectueux aussi bien de l'environnement physique que de l'environnement humain. Il faut, en effet, maintenir un équilibre environnemental et social, c'est-à-dire que les touristes qui arrivent doivent s'adapter à l'habitat de la zone.

Bien que les habitants de Hassi Labiad – comme partout au Maroc, d'ailleurs –

soient très accueillants, il s'agit de partager une expérience. C'est pour cette raison que sont organisées des activités pendant leur séjour pour faire participer les touristes à la réalité du lieu.

Protection de l'environnement : En ce qui concerne la protection de l'environnement, nous luttons contre la désertification et l'ensablement des oasis du Sud-est du

Développement (PNUD), la coopération italienne et les associations italiennes telles que *Bambini nel Deserto* (Enfants du désert) et *Osservatorio Mediterraneo* (Observatoire méditerranéen).

Nous avons aussi recreusé et recouvert une canalisation très détériorée qui apportait l'eau dans des zones de culture situées à 3 km du village. De la même manière, on a



Un des premiers groupes de « touristes durables », pendant une marche dans le désert, accompagnés par des chameaux porteurs de charges.

Maroc par une série de projets de réhabilitation des *khettaras* (canalisations souterraines drainant par gravité l'eau de la nappe phréatique à la surface du sol pour alimenter les jardins dans les palmeraies ainsi que fournir l'eau potable) grâce au soutien financier et technique de notre partenaire espagnol, le Centro de Estudios Rurales y de Agricultura Internacional (Centre d'Études rurales et de l'Agriculture internationales - CERAI). Les *khettaras* réhabilitées ou en cours de réhabilitation sont celles de Hassi Labiad, Begaa, Ramlia, Tazoulait. D'autres aussi sont réhabilitées dans le cadre du programme Partenariats en Appui à la Société civile de l'Initiative nationale pour le Développement humain (PASC-INDH), en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le

construit 2 km supplémentaires de canalisations non couvertes pour irriguer les cultures. Pour lutter contre la désertification, on a planté 20 ha de palmiers datiers et cela permettra, plus tard, de faire de nouveaux potagers sous leurs palmes. Toutefois, il nous faut freiner l'exode rural et augmenter la superficie cultivée, d'une part, pour assurer la survie de l'oasis et, en même temps, améliorer l'alimentation de la population et, d'autre part, pour placer les produits locaux excédentaires sur le marché.

Coopératives de femmes : La création des coopératives de femmes a été très importante parce qu'elle a permis de donner une perspective de genre à un grand nombre d'activités économiques et de formation.

Comme dans de nombreux autres endroits du Maghreb, il y a aussi, ici, une féminisation de la population, du fait qu'un important contingent masculin émigre vers l'intérieur du pays ou vers l'étranger, et ce sont par conséquent les femmes qui doivent assumer les charges familiales. Ainsi, un ensemble d'activités génératrices de revenus ont été organisées pour toutes les femmes, et plus particulièrement pour les femmes veuves ou divorcées.

Ce travail global a rendu la population de plus en plus sensible aux personnes handicapées. Dans ce cadre, d'ailleurs, on

travaille aussi pour obtenir des fauteuils roulants, des béquilles, des médicaments ainsi que du matériel scolaire pour encourager la scolarisation rurale et plus particulièrement celle des filles. Enfin, le fait que la société civile soit organisée a permis une plus grande efficacité et une meilleure gestion de l'aide aux victimes des inondations de mai 2006.

Pour conclure, la réussite de notre association est assurée par le fait qu'elle veille à ce que tous les projets touchent les trois axes du développement durable, social, environnemental et économique.

Stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nouakchott. Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et gestion urbaine dans un contexte de rareté des ressources en eau

M. Madyoury Tandia

Coordinateur Études et Projets, point focal en Mauritanie du Réseau francophone pour le développement de l'Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre

Contexte

La Mauritanie, aux 3/4 saharienne, est l'un des pays du Sahel parmi les plus touchés par la sécheresse et la désertification. Les pluies y sont peu abondantes – moins de 300 mm de pluie par an. Les périodes de sécheresse des années 1970 et 1980 ont entraîné un exode rural massif des populations vers Nouakchott, la capitale administrative. L'une des réponses stratégiques trouvées par les pouvoirs publics et les populations a été la création d'espaces maraîchers généralement à la périphérie des villes.

La ville de Nouakchott est construite au milieu des cordons de dunes, dans une dépression saline sur la côte atlantique. Dans ce contexte, la création de périmètres maraîchers urbains a été une réponse aux problèmes de sécurité alimentaire, à l'avancée des dunes et à l'absence d'espaces verts. Mais le contexte était marqué par des contraintes liées à la rareté des ressources en eau, ainsi que des ressources foncières.

Deux enjeux environnementaux se posaient pour les ressources en eau : (i) la surexploitation des ressources en eau souterraines précaires sur les sites maraîchers de Dar Naïm ; (ii) la réutilisation des eaux usées domestiques avec les risques que cela entraîne pour la santé des populations. Il apparaît donc clairement qu'à Nouakchott la survie de l'agriculture urbaine et des espaces verts passe par une bonne maîtrise

des ressources en eau destinées à l'irrigation des périmètres maraîchers.

L'enjeu urbain – le foncier et l'accès à la terre – : les sites maraîchers sont soit situés au cœur de la ville – site de la Sebka – soit à la périphérie – El Mina, Dar Naïm, Toujounine. Ils constituent, aujourd'hui, en plein développement spatial de la ville, les uniques espaces verts. Ils sont aussi l'enjeu d'énormes appétits fonciers de la part des « bâtisseurs ». Ces sites sont menacés par l'expansion de l'habitat.

Le développement de la ville par l'exode rurale a favorisé l'émergence et la multiplication des quartiers périphériques. Dans ces quartiers, la pauvreté est profonde, les nouveaux arrivants ne sont pas instruits et ils sont sans qualification. À Nouakchott, 20,6 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 US\$ par jour (Marguitta). Les sites maraîchers de la ville de Nouakchott sont devenus d'énormes pourvoyeurs d'emplois. Plus de 6 000 familles vivent directement de cette activité (exploitants et revendeurs).

Profil diagnostic et élaboration d'un plan d'action municipal pour l'agriculture périurbaine à Nouakchott (avril 2001-décembre 2008)

Dans un processus de recherche-action initié par le Réseau francophone pour le

développement de l'agriculture urbaine, un profil diagnostique de l'agriculture dans la ville de Nouakchott a été élaboré. Il s'agit, en premier lieu, d'un diagnostic et d'une analyse des contraintes auxquelles est confrontée l'agriculture dans la ville – déficit en eau, foncier, risques sanitaires – et des potentialités et opportunités qu'elle offre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et contre l'ensablement. Et, en second lieu, il s'agit d'élaborer avec tous les acteurs de la ville un plan d'action municipal permettant de lever les contraintes identifiées. Les problèmes de l'agriculture urbaine sont le fait de deux facteurs principaux : le manque de ressources en eau et le foncier.

Le processus de recherche-action a été conduit en impliquant tous les acteurs – producteurs maraîchers, techniciens agricoles, autorités municipales et partenaires au développement – au travers des enquêtes, des discussions, des études techniques et des ateliers de concertation.

Nous pouvons noter quatre moments essentiels dans ce processus :

- l'élaboration d'un « profil diagnostique de la réutilisation des eaux usées en agriculture urbaine à Nouakchott » qui a permis de compiler et d'approfondir les connaissances sur les différents aspects de l'agriculture urbaine en termes de potentialités, d'enjeux et de contraintes en novembre 2001 ;
- l'organisation d'une consultation locale au cours de laquelle le profil diagnostique a été validé et un plan d'action municipal pour le développement du secteur à été élaboré, en décembre 2001 ;
- l'organisation d'un forum de restitution qui a permis de partager le plan d'action avec les producteurs et d'effectuer sa traduction en projets, en février 2002 ;
- l'organisation d'une table ronde des donneurs de fonds pour mobiliser les financements pour les projets identifiés, en octobre 2004.

Stratégies

La stratégie adoptée a été d'engager un processus sur plusieurs étapes partant d'un diagnostic participatif, de la réalisation d'un plan d'action triennal à l'élaboration de micro projets. Le processus est conduit sous la direction municipale et il a impliqué différents acteurs concernés : les institutions techniques de l'agriculture, les partenaires au développement, les donneurs de fonds et les maraîchers.

Le plan d'action municipal élaboré répond à un besoin de développer l'agriculture et de préserver des espaces agricoles en milieu urbain. Le plan d'action a été traduit en projets visant à éliminer principalement les contraintes liées à l'insuffisance des ressources en eau et à l'accès à la terre. Il fait la promotion des nouvelles techniques et technologies agricoles et développe une nouvelle approche de financement répondant aux réalités locales.

Bénéficiaires

Cette stratégie de développement de l'agriculture urbaine bénéficie aux 6 000 agriculteurs maraîchers de la ville de Nouakchott dont la moitié est de la commune de Dar Naïm. Elle bénéficie aussi aux élus locaux de la commune et aux associations de développement locales.

Les succès

La stratégie de recherche-action a permis de mettre en lumière l'importance de l'agriculture urbaine aussi bien sur le plan socioéconomique et environnemental que dans la gestion urbaine. Elle a permis d'attirer l'attention des autorités locales – l'État et les municipalités – sur la préservation de cette activité, alors qu'elles avaient même entamé l'interdiction du maraîchage sur le site de Sebkhâ.

L'agriculture au cœur de la ville: nouveaux espaces, technologie et une autre vision pour mieux s'intégrer dans la gestion urbaine



Agriculture au cœur de la ville.

Le plan d'action municipal a permis d'attirer l'attention des donneurs de fonds et des partenaires au développement tels que le PNUD, la coopération espagnole ou l'ambassade des États-Unis à Nouakchott. Les agriculteurs ont aussi manifesté tout leur intérêt par rapport au processus en participant à l'élaboration du plan d'action et à l'identification des projets.

Dans le plan d'action, les résultats ayant attiré l'attention des bénéficiaires – agriculteurs et autorités locales – intègrent la

mobilisation et la gestion des ressources en eau. Ceci implique la réalisation des infrastructures – station de traitement des eaux usées, systèmes d'irrigation goutte à goutte – et l'amélioration de la production.

Durabilité

Les contraintes environnementales de la ville et la vulnérabilité des ressources en eau ont été identifiées. Les agriculteurs sont conscients de l'importance de leur mode d'action et des techniques qu'ils doivent utiliser pour ménager cette vulnérabilité. Dans le plan d'action municipal, ils optent très clairement pour une agriculture qui s'intègre parfaitement à l'environnement urbain avec de nouvelles méthodes et une vision plus esthétique. Les autres acteurs – institutions techniques et financières – sont aussi sensibilisés quant à leur responsabilité et leur *input* dans le soutien au développement de l'agriculture urbaine.

Résultat

Il existe un vrai partenariat entre les agriculteurs et la municipalité de Dar Naïm. Cette dernière s'implique beaucoup plus pour la mobilisation des partenaires au développement en faveur de l'agriculture.

Depuis 2005, des partenaires au développement tels que le PNUD, la coopération espagnole et des ONG internationales se sont mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action municipal, notamment pour la mobilisation des ressources en eau et la promotion des nouvelles technologies de culture maraîchère. C'est ainsi que les projets suivants issus du plan d'action ont été financés et réalisés, ou sont en cours d'exécution :

- le projet *Renforcement de la capacité des agriculteurs et des élus locaux* au travers des séances de formation – techniques agricoles, développement organisationnel et montage de projets – et des visites d’études et d’échange d’expériences avec les producteurs d’autres pays – Sénégal, Burkina Faso, Bénin et Mali – avec un financement du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) qui soutient le processus ;
- le projet *Dar Naïm al Khadra* pour améliorer la production et la productivité grâce aux technologies et aux techniques de production appropriées – production de compost, système d’irrigation goutte à goutte, micro-jardinage – financé par la coopération espagnole ;
- la mobilisation des ressources en eau grâce à la réutilisation des eaux usées traitées par une station de lagunage sur financement du programme *Alliances public-privé pour l’environnement urbain* (PPPUE-PNUD) et l’ambassade des États-Unis ;
- des visites d’études des agriculteurs et des élus locaux à l’étranger – Sénégal – ;
- la diffusion **d’un film documentaire** sur le rôle et l’importance de l’agriculture urbaine dans la vie de la cité ;
- un programme de séances de formation et de renforcement des capacités des agriculteurs.

Organisé par :



Région de l'Oriental



Commune Urbaine de Figulig

Avec le soutien :

